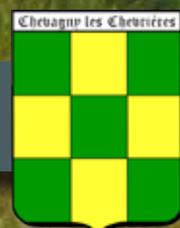


# L'ECHO

*Chevagnotin*



JANVIER 2017





LE MOT DU MAIRE .....	4
LE CONSEIL MUNICIPAL.....	5
LE PERSONNEL COMMUNAL.....	6
RETRAITE DE ROSINE .....	6
RENSEIGNEMENTS UTILES.....	7
GUIDE PRATIQUE.....	8
EXTRAIT DE RÉGLEMENTATIONS PRÉFECTORALES.....	9
RECENSEMENT DE LA POPULATION .....	10
DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES ADAPTÉS ET ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.....	10
ORDURES MÉNAGÈRES .....	11
LES ENFANTS DE CHEVAGNY, DES EXPERTS EN COMPOSTAGE.....	12
<b>INFOS</b> AUX COMMUNES .....	13
PARLONS TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES.....	14
LES ACTIVITÉS SCOLAIRES DE L'ANNÉE 2015/2016.....	15 - 17
ACTIVITES PERI-SCOLAIRES : 3 <sup>ÈME</sup> ÉDITION.....	18
RESTAURANT SCOLAIRE .....	19 - 20
AMICALE LAÏQUE DU SOU DES ÉCOLES.....	21 - 22
COMITE DE FLEURISSEMENT .....	23 - 24
CLUB « LA JOIE DE VIVRE » .....	25
LES CHASSEURS .....	26
L'ADMR.....	26
SSIAD Le Service de Soins Infirmiers A Domicile du Mâconnais Sud.....	27
CENTRE D'ACCUEIL DU HAMEAU DE L'EAU VIVE.....	28
LE PREMIER DON DE LOUIS .....	29
ESPACE D'ARÈNE .....	30 - 31
PLAN .....	32 - 33
TARIFS SALLE COMMUNALE .....	34
BIODANZA .....	35
PILATES ET ZUMBA À CHEVAGNY.....	35
REPAS DES SAGES.....	36 - 39
TRAVAUX RÉNOVATION MAIRIE.....	39
BUDGET PRIMITIF 2016 .....	40
COMPTE ADMINISTRATIF 2015 .....	41
TRAVAUX.....	42 - 47
RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT.....	48 - 49
TÉLÉTHON CHEVAGNOTIN 2016.....	50 - 51
VIDE-GRENIERS CHEVAGNOTIN 2016 .....	51
ETAT CIVIL .....	52
PAPIERS À CONSERVER.....	53 - 54
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ET CÉRÉMONIES .....	55
CAMVAL GOURMET BAG .....	56 - 57
INFOS COMMUNES .....	58 - 59
INSOLITE.....	60
L'IMPALA DES VIGNES .....	61
L'INFLUENZA AVIAIRE .....	62



**M**es vœux, cette année encore, sont emprunts d'émotion et de gravité en ces temps troublés par des évènements dramatiques. Je souhaite que 2017 renforce la fraternité qui nous rassemble sur l'essentiel. Imaginons ensemble les moyens de mieux nous connaître et nous comprendre, de maintenir le lien social qui nous est précieux, de préserver les richesses que sont notre liberté, notre mode de vie, nos associations, notre école, notre village.

Au cours de l'année 2016, la municipalité a réalisé de nombreux travaux d'amélioration dont vous trouverez le détail dans ce bulletin : amélioration thermique des bâtiments scolaires, reprise de voiries pour une meilleure protection contre les risques liés aux inondations.

Pour contribuer à la protection de l'environnement, la commune adhère à l'opération « poubelle non triée, poubelle non collectée », poursuit son étude pour l'amélioration du réseau d'assainissement et du traitement des effluents. Le personnel communal prépare le passage au zéro phyto qui s'impose le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Des projets et axes de travail sont identifiés pour l'année 2017. Un dossier particulièrement important, d'ailleurs déjà ouvert, est notre priorité en ce début d'année. Au vu de la diminution des effectifs

de l'école, 70 élèves en 2007 - 57 élèves en 2017, l'Inspection d'Académie a annoncé pour la rentrée prochaine la probable suppression d'une classe sur la commune. Face à cette menace, nous poursuivrons les actions nécessaires pour préserver la vie de l'école, pour les enfants de notre village.

Par ailleurs, conformément au schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône (CAMVAL) et la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais (CCMB) fusionnent au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour créer la communauté d'agglomération : « Mâconnais-Beaujolais Agglomération ». Le travail engagé en amont de cette fusion se poursuivra en 2017. La loi impose que certaines compétences soient reprises aux communes par ladite communauté d'agglomération : eau/assainissement en 2020, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en 2021 ...

Je vous invite, à la lecture de ce bulletin, à découvrir les réalisations et les évènements qui ponctuent la vie de notre village et vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2017.

**Françoise BOTTI**





Madame le Maire : Françoise Botti

Les Adjoints : Patrick Pisson - Serge Tardy - Patrick Jomain

Les Conseillers : Karine Douriaut - Christine Egraz - Véronique Charlot - Georges Chavanelle - Pierre Garguet  
Christian Perraud - Philippe Commerçon - Bernard Pugeaut - Eric Giroux - Serge Maitre - Laurent Clément



# LE PERSONNEL COMMUNAL

**P**résentation de l'équipe des employés de la commune :  
Nathalie MIMOUN assure les fonctions d'ATSEM en classe maternelle, ainsi que la garderie du soir, Anne FOURILLON, cantinière, prépare les repas du restaurant scolaire et assure la garderie du matin, Corinne GAUDRIOT aide au service des repas et assure la garderie de la pause méridienne ainsi que celle du mercredi matin ; elle assure le ménage de tous les locaux municipaux, Sandrine ROCHE, secrétaire de mairie vous accueille les lundi et jeudi après-midi et les mardi et vendredi matin, Alain RAPHANEL et Nicolas TISSOT entretiennent les espaces communaux : bâtiments, voirie et chemins, espaces verts, lagunes ...



## RETRAITE DE ROSINE

**A**près 29 années de travail au service de la commune, Rosine BOUCAUD a fait valoir ses droits à la retraite le 31 mars 2016.

Elle a commencé à travailler pour la commune en 1987 avec quelques heures de ménage dans l'ancienne salle des fêtes, en parallèle de son activité au sein de l'ADMR de PRISSÉ.

En 1994, elle s'est vu confier le ménage de la mairie, en 2001 celui de l'école, puis du Four à Pain et enfin de la salle Espace d'Arène en 2013.

En plus de ses fonctions d'entretien des bâtiments communaux, elle participait également au service des repas à la cantine et à la surveillance de la récréation de midi ; et depuis les nouvelles activités périscolaires instaurées à la rentrée de 2014, elle s'occupait de la garderie du mercredi matin

Au nom de la municipalité, nous remercions Rosine pour son travail, elle a toujours été consciencieuse, méticuleuse et perfectionniste dans les tâches qui lui ont été confiées. Nous lui souhaitons une belle retraite et beaucoup de bonheur ; nous sommes toujours heureux de la rencontrer à CHEVAGNY lors des manifestations ou au cours d'une ballade dans le village.



Elle est remplacée depuis le 1er avril par Corinne GAUDRIOT, embauchée en contrat à durée déterminée pour un an.



## **LA MAIRIE**

10 Rue du Lavoir  
Tél / Fax : 03 85 34 70 42  
mairie.chevagny.chevrieries@wanadoo.fr

**Secrétariat ouvert au public :**  
**Lundi et Jeudi de 13 h à 18 h**  
**Mardi et Vendredi de 8 h à 12 h 30**

Permanence de Mme le Maire : sur rendez-vous

## **PANORAMA COMMUNAL**

Population :

en 1999 : 403  
en 2004 : 529  
en 2006 : 549  
en 2016 : 632

Voirie Communale : 12,82 km

Superficie : 380 ha dont  
200 ha de terres cultivables,  
46 ha de vignes,  
64 ha de bois.

## **RAMASSAGE ORDURES MENAGERES**

Le vendredi matin pour l'ensemble de la Commune

## **COLLECTE SELECTIVE**

Chemin en Bûchat (à proximité de l'atelier communal)  
Colonnes à verre, papier et plastique à votre disposition.

## **CAMVAL - POLE ENVIRONNEMENT**

Tri et collecte des déchets - MÂCON  
03 85 38 44 39

## **ÉCOLE - RESTAURANT SCOLAIRE**

156 Rue des Écoles  
03 85 20 22 34

## **SALLE DES FETES - ESPACE « D'ARENE »**

793 Route de Charnay les Mâcon  
03 85 20 22 78

## **ADMR**

PRISSÉ  
03 85 37 89 38

## **PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

SAINT GENGOUX LE NATIONAL  
03 85 92 55 23

## **GENDARMERIE**

MÂCON  
17 ou 03 85 22 97 10

## **POMPIERS**

Centre de Secours de MÂCON  
18 ou 112 (numéro européen)

## **SAMU / MEDECIN DE GARDE**

15 ou 115 (SAMU social)

## **PHARMACIE DE GARDE**

3915  
ou au Commissariat : 03 85 32 63 63

## **ÉLECTRICITE**

Dépannage : 09 72 67 50 71  
Raccordement : 08 10 10 57 02

## **GAZ**

Dépannage : 09 69 324 324  
Urgences : 0 800 47 33 33  
Raccordement : 0 810 224 000

## **EAU**

Lyonnaise des eaux - CHARNAY LES MÂCON  
0 977 409 443  
Urgences : 0 977 401 127

## **ASSAINISSEMENT**

Mairie de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES  
03 85 34 70 42

## **CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES**

LA ROCHE VINEUSE  
03 85 37 71 29

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE SAONE ET LOIRE**

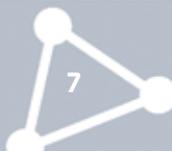
Tribunal d'Instance MÂCON  
03 85 39 92 00

## **ASSISTANTE SOCIALE**

Maison départementale des solidarités MÂCON  
03 85 21 65 17

## **HAMEAU DE L'EAU VIVE**

LA ROCHE VINEUSE  
03 85 36 63 40



PIÈCES DESIRÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	OBSERVATIONS
Copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Motif de la demande + filiation	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Copie d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Motif de la demande + filiation	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Copie d'acte de décès	Mairie du lieu du décès		Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de perte ou de duplicata : état civil des conjoints et des enfants	Imprimé à compléter en Mairie
Carte d'identité	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie de l'acte de naissance si première demande, ou carte périmée de + 2 ans, ou perte, ou vol,</li> <li>- 2 photos d'identité récentes,</li> <li>- justificatif de domicile de moins d'1 an,</li> <li>- carte périmée,</li> <li>- déclaration de perte (à la Mairie) ou de vol (à la Gendarmerie),</li> <li>- timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou de vol,</li> <li>- décision judiciaire en cas de divorce.</li> </ul>	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreinte (à partir de 13 ans)
Passeport biométrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- retrait du dossier : Mairie du domicile</li> <li>- dépôt du dossier : dans la mairie de votre choix, habilitée à recevoir les demandes de passeport biométrique :  <b>CHARNAY LES MÂCON</b>  <b>MÂCON</b>  <b>CRÊCHES SUR SAÔNE</b> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie de l'acte de naissance,</li> <li>- 2 photos d'identité de moins de 6 mois,</li> <li>- justificatif de domicile de moins de 6 mois,</li> <li>- carte d'identité, ancien passeport ;</li> <li>- déclaration de perte (à la Mairie) ou de vol (à la Gendarmerie),</li> <li>- décision judiciaire en cas de divorce,</li> <li>- <u>timbres fiscaux</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 86 € pour les majeurs</li> <li>• 42 € pour les mineurs de 15 ans et plus</li> <li>• 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans</li> </ul> </li> </ul>	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Pièce d'identité + justificatif de domicile + ancienne carte d'électeur	Présence obligatoire pour signature
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile	Livret de famille ou toute pièce prouvant la nationalité	
Casier judiciaire	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau 44317 NANTES CEDEX 3	Copie du livret de famille à joindre au courrier	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse



## APPAREILS BRUYANTS ET ACTIVITÉS DE BRICOLAGE ET JARDINAGE



Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent **prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement**, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage...

**ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h



## BRÛLAGE

**Tout dépôt sauvage et brûlage des déchets ménagers et des végétaux est interdit**, qu'ils soient issus des activités industrielles, commerciales, artisanales ou celles des particuliers.

Toutefois, dans les communes rurales (moins de 2 000 habitants), lorsque la quantité des déchets végétaux produits par les particuliers est trop importante pour être accueillie en déchetterie ou ne peut y être acheminée, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres (pas de pelouse) est autorisé, sans adjonction de produit activateur de combustion, sous réserve qu'il soit suffisamment sec pour brûler facilement et qu'il soit effectué à une distance de 50 mètres des habitations voisines et des voies de circulation.

Ce brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées et doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne disposant à proximité immédiate des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment et s'assurant que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et arroser les cendres si nécessaire.

## ANIMAUX

Les possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

La divagation est interdite.



# RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement effectué en janvier-février 2016 fait ressortir une population municipale de 590 habitants (hors étudiants, personnes hospitalisées...). Le dernier recensement de 2011 faisait apparaître une population municipale de 598 habitants.



Le recensement des logements nous apprend qu'il y a, à CHEVAGNY :

- 239 résidences principales,
- 13 résidences secondaires,
- 13 logements vacants.

Nous remercions M. André LANOIX, pour le sérieux et la rigueur, avec lesquels il a effectué ce recensement.

## DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES ADAPTÉS ET ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Au cours de cette année 2016, la commune a initié le remplacement des colonnes de tri pour en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Poursuivant ses efforts d'adaptation aux nouvelles normes de la loi handicap, la municipalité a souhaité rendre accessibles ces colonnes de tri sélectif - sur le point d'apport volontaire situé à proximité de l'atelier communal «En Bûchat».

Cette adaptation a été réalisée par l'installation de colonnes disposant d'une trappe supplémentaire, située à une hauteur accessible en fauteuil, voire pour les enfants - on sait que ces derniers sont sensibilisés au tri, notamment par des interventions à l'école.



## • Les Déchèteries

Jours et heures d'ouverture	Matin	Après-midi
LA ROCHE VINEUSE Route de la Bussière	8 h à 12 h	14 h à 17 h 30
	Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi	
MÂCON Chemin de la Grisière	8 h à 12 h	14 h à 17 h 30
	du Lundi au Samedi Dimanche : 9 h à 12 h (d'avril à octobre)	
CHARNAY LES MÂCON Chemin des Allogneraies	8 h à 12 h	14 h à 17 h 30
	du Lundi au Samedi	

## • Ramassage des ordures ménagères

**Le vendredi matin** pour l'ensemble de la Commune

Les sacs ou containers individuels seront à déposer en **début de matinée**.

Report de collecte dû aux jours fériés :

- Jeudi 13 juillet 2017

## • Point collecte

Colonnes à verre, papier et plastique à votre disposition « Chemin de Bûchat » (à proximité de l'atelier communal)

**Les autres déchets sont à déposer en déchèterie.**



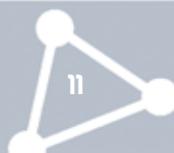
## • Ramassage des encombrants

Dates de ramassage des encombrants, pour les personnes ayant des difficultés pour se rendre dans les déchèteries (personnes âgées ou à mobilité réduite, sans véhicule...) :

- le lundi 6 février 2017

- le lundi 9 octobre 2017

Au préalable, les personnes intéressées doivent prendre rendez-vous auprès du Pôle Environnement de la CAMVAL joignable au 03 85 38 44 39.



**A** l'automne 2016, la Commune a fait appel à la CAMVAL afin de sensibiliser les enfants de l'école au gaspillage alimentaire et les former aux techniques de compostage.

Dans ce cadre-là, Fatima PARDON, maître composteur de la CAMVAL, a passé une semaine entière à la cantine sur le temps du midi, accompagnant les enfants qui ont pesé eux-mêmes leurs restes de repas et épluchures de fruits afin qu'ils réalisent que chaque geste est important pour obtenir un bon compost.

Ensuite, afin de valoriser ces déchets, un nouveau composteur a été installé pour la cantine et l'école.

Près de 50 élèves mangent chaque jour au restaurant scolaire de Chevagny les Chevrières.

Avec des repas équilibrés et des portions adaptées, moins de 200 grammes de restes d'assiettes seront compostés chaque midi.

Si vous aussi souhaitez un composteur, vous pouvez vous adresser au Pôle Environnement de la CAMVAL. (03 85 38 44 39)

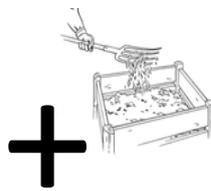
Voici la méthode simple pour valoriser vos déchets de cuisine :



Déchets de cuisine



Déchets de jardin secs



Brassage



Compost



## CAMVAL

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MÂCONNAIS VAL DE SAÔNE

### ENVIRONNEMENT

#### FACILITER LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Dans les prochains mois, les déchets ménagers présentés dans des poubelles non normalisées et non équipées de roulettes ne seront plus collectés par les agents de la CAMVAL. Mais avant d'appliquer cette règle, il sera proposé d'offrir aux usagers la possibilité d'acheter auprès du Pôle Environnement des bacs roulants conformes (conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs), vendus à prix coûtant.

#### L'utilisation de bacs répond à plusieurs exigences :

- Les collectivités doivent prendre en compte les recommandations de l'Assurance Maladie en faveur des bacs, pour améliorer les conditions de travail des professionnels chargés de la collecte.
- Pour les usagers, les bacs sont plus hygiéniques car ils évitent les sacs poubelles éventrés sur le trottoir.

Les bacs, comme les sacs poubelles qui demeureront tolérés si leur poids n'excède pas 20 kilogrammes (soit des sacs de 80 litres), doivent être sortis à des jours et des horaires précis selon les communes et les quartiers. Ils doivent être placés sur le trottoir, sans bloquer le passage des piétons.

#### Pour obtenir votre bac :

Pôle Environnement de la CAMVAL,  
Tél. : 03 85 38 44 39 ou [environnement@camval.com](mailto:environnement@camval.com)



#### TARIFS DES BACS NORMALISÉS

140 litres (1/2 personnes)	33 €
180 litres (2/3 personnes)	40 €
240 litres (3/4 personnes)	44 €
340 litres (4/5 personnes)	54 €



#### OPÉRATION « POUBELLE NON TRIÉE, POUBELLE NON COLLECTÉE »

En 2014, des prélèvements ont révélé la présence d'environ 20 % de déchets recyclables dans nos ordures ménagères. Autant de ressources perdues et de matériaux qui ne seront pas recyclés. Face à ce constat, la CAMVAL a lancé l'opération « Poubelle non triée, poubelle non collectée ». Ainsi, les bacs à ordures ménagères contenant des déchets recyclables sont depuis quelques semaines marqués par un autocollant d'avertissement. Si les agents de collecte constatent de nouveau que les ordures ménagères ne sont pas triées, les poubelles ne seront pas collectées. Les personnes qui le souhaitent pourront alors rencontrer un ambassadeur du tri du Pôle Environnement pour recevoir toutes les explications ainsi que les outils nécessaires pour améliorer leurs performances de tri. Pour savoir si votre commune est concernée : [www.environnement-camval.fr](http://www.environnement-camval.fr)

#### LES CORBEILLES À PILE OPÉRATIONNELLES

La CAMVAL a souhaité que sur l'ensemble du territoire, des poubelles spécifiques aux piles et petites batteries soient placées à proximité des points d'apports volontaires réservés aux déchets recyclables ou de tout endroit de passage jugé pertinent par les communes. À ce jour, la quasi-totalité des communes dispose d'un ou plusieurs bacs de collecte spécifique à ce type de déchet.

#### Et après ?

Les piles alcalines et salines permettent d'obtenir du ferromanganèse, de l'oxyde de zinc et du laitier qui entrent dans la fabrication de couverts de table, d'articles de quincaillerie, de tôles de voitures, de toitures, de laine de roche et de nouvelles piles salines. Les autres piles et accumulateurs permettent d'obtenir du nickel, du cuivre et du cobalt qui seront notamment utilisés dans l'industrie pour la fabrication de piles neuves.





**Intervention de jeunes étudiants sportifs dans la classe de cycle 3** : des étudiants de Formaval, qui préparent le brevet d'éducateur sportif, sont intervenus sur 8 séances tout au long de l'année autour du badminton.



**Natation** : les élèves du CP au CE2 sont allés au bassin nautique entre les mois de février et avril 2016. Merci à la Mairie pour le financement des bus partagés avec l'école de Bussières.



**Equitation pour les élèves de CM1-CM2** : grâce au soutien des écoles et au centre équestre qui a consenti à faire un prix pour les chevagnotins, les CM1-CM2 ont pu faire connaissance avec le monde équestre pendant 8 séances : pansage, voltige, théorie...



**Carnaval** : cette année, nous avons renoué avec une ancienne tradition, le club des anciens est venu à l'école avec de bonnes bugnes confectionnées par leurs soins, les élèves étaient déguisés et leur ont présenté leurs costumes.



**Intervention de Didier LEVALLET** : compositeur de la pièce « dragon pluie » Didier LEVALLET est venu à la rencontre des élèves courant janvier puis au cours de la cinquième période.

**Intervention de Monsieur Gérard AUTHELAIN, ancien directeur du Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI) de Lyon** : Gérard AUTHELAIN a mis à disposition du matériel professionnel pour enregistrer la pièce « Dragon pluie » en présence de madame l'Inspectrice et de Didier LEVALLET le 30 mai 2016 ;



**Intervention de musiciens improvisateurs mi-juin 2016** : Guillaume PIERRAT et Vincent GUGLIONI sont musiciens ; Guillaume pratique les percussions et la batterie, Vincent joue de la trompette. Les élèves des 3 classes ont pu apprécier une prestation de qualité adaptée à chaque niveau. Ces deux musiciens ont ap-

porté des explications techniques, historiques et musicales ; ils ont répondu aux questions des élèves. Tous les enfants ont été enchantés de cette matinée. Merci à la Mairie d'avoir financé ces concerts.

**Intervention de Myriam BALIVET et Gérald LAPALUS** : toute l'année ces musiciens professionnels sont venus assurer des interventions avec les élèves de la classe de cycle 3. Les élèves ont travaillé avec des instruments prêtés par le conservatoire de musique de Mâcon.



**Représentation et enregistrement de la pièce « Dragon pluie » aux familles** : le 27 juin 2016 à l'auditorium du conservatoire de musique de Mâcon. Tous les enfants ont participé à cette journée. Merci au sou des écoles, à la mairie et aux parents accompagnateurs. Un DVD a été réalisé à cette occasion.



**Représentation de fin d'année (1<sup>er</sup> juillet 2016)** : travail de restitution d'une pièce de théâtre par les élèves de cycle 2, de chansons par les élèves de cycle 1 et d'une séance type « un orchestre à l'école » par les élèves de cycle 3. Remerciements aux intervenants

(Myriam BALIVET et Gérald LAPALUS) qui sont venus bénévolement afin d'accompagner cette soirée.

**Remise des permis « sécurité routière » aux élèves de cycle 3** : les permis « piéton » et permis « internet » ont été remis en présence de Madame Françoise BOTTI, Maire de Chevagny, de Madame Laetitia GRUNNER, gendarme intervenante et mesdames Cécile BARRAUD et Claire JOBLLOT



**Remise des dictionnaires aux futurs collégiens** : comme tous les ans, l'association du Sou des Ecoles offre un dictionnaire de langue. Les 7 élèves de CM2 ont eu le plaisir de recevoir un dictionnaire anglais/français donné par Fabien FONTANILLES, président du Sou des Ecoles.



# LES ACTIVITÉS SCOLAIRES (SUITE)

**Rentrée 2016** : nous accueillons 55 élèves de la Petite section au CM2. Katia SANTOS enseigne en maternelle ; Morgane GONIN enseigne tous les vendredis et 1 mercredi sur 4 en CP / CE1. Cécile BARRAUD conserve la classe de CM1/CM2 et Claire JOBLOT la classe de CP / CE1 lundi, mardi, 3 mercredis sur 4 et jeudi, la direction et la formation des jeunes enseignants tous les vendredis. La section de CE2 compte 13 élèves ; ils sont inscrits dans les nouveaux programmes en cycle 2 et naviguent en fonction des matières enseignées entre la classe de Cécile Barraud et celle de CP/CE1.

**TAP (Temps d'Activités Périscolaires)** : différentes activités ont eu lieu les lundis, mardis, jeudis de 15h30 à 16h30, encadrées par des intervenants du CLEM : théâtre, arts visuels, sports...



C'est avec plaisir que les enfants de l'école ont pu s'inscrire pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive aux activités péri-scolaires proposées par le CLEM.

C'est grâce à la qualité des animations, à leur diversité et à la compétence des animateurs, que la Mairie a naturellement reconduit le contrat avec le CLEM. La Mairie apprécie également la bonne collaboration entre les institutrices et le CLEM.

En septembre 2016, de nouveaux animateurs sont venus renforcer l'équipe qui a quelque peu changé mais toujours avec des programmes divers et variés tout au long de l'année.

Comme les 2 années précédentes, les activités péri-scolaires ont lieu les lundi, mardi et jeudi de 15H30 à 16H30. Les enfants sont répartis en 3 groupes ceci afin de leur proposer des activités adaptées à leur âge. Les activités changent à chaque période de vacances scolaires ce qui permet à tous les enfants de goûter à la majorité des activités.

Au programme : des activités sportives, des arts plastiques, du théâtre, des jeux de sociétés, des créations de Noël ....

La Mairie et le CLEM travaillent en étroite collaboration pour essayer de répondre au mieux aux besoins des enfants et de conserver la qualité des activités pour que les enfants y participent toujours avec le même plaisir.



# RESTAURANT SCOLAIRE

**A**u cours de l'année 2015/2016, 5574 repas ont été servis à nos petits gastronomes, ce qui représente une moyenne de 37 repas par jour.

Cette année encore Madame Anne FOURILLON est fidèle à son poste pour préparer et servir les repas de nos petits écoliers. Accompagnée de Madame Corinne GAUDRIOT, remplaçante de Rosine BOUCAUD qui a pris une retraite bien méritée.

La cogestion du Restaurant Scolaire par le Sou des Écoles (participation financière, gestion de la trésorerie) et la Mairie (subvention d'équilibre, gestion des salariés) permet de réduire le prix du repas. Cette collaboration rend également possible le bon fonctionnement du Restaurant Scolaire et la pérennité de ce service indispensable à la vie de la commune. De plus grâce au travail et à la gestion rigoureuse des denrées alimentaires de Madame Anne FOUILLON, la cantine de CHEVAGNY reste à ce jour l'une des moins coûteuses des communes voisines.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle et heureuse année 2017 !



# RESTAURANT SCOLAIRE



Chevagnotines, Chevagnotins, chers parents d'élèves, membres actifs et honoraires,

La rentrée 2016 a vu le bureau de l'association partiellement renouvelé. Un nouveau président, un nouveau vice-président, une nouvelle secrétaire, une nouvelle secrétaire adjointe, et une nouvelle trésorière adjointe, ainsi que de nouveaux bénévoles sont venus rejoindre l'équipe en place.

Le sou a deux fonctions principales qui sont :

- L'aide au financement d'activités scolaires ainsi qu'une participation financière et une gestion administrative bénévole dans le cadre de la co-gestion avec la Municipalité du restaurant scolaire, ce qui permet de faire baisser le prix du repas.

- l'organisation de manifestations afin de contribuer à l'animation du village, telle que vente de sapins, pizzas et belote.

Cette année, le sou souhaite mettre à l'honneur les enfants de Chevagny. Un nouveau spectacle de Noël a été mis en place avec la participation de Stéphane Bontemps, magicien/ventriloque, ainsi que le retour du carnaval de Mars dans les rues de Chevagny.



Comme chaque année les manifestations ont débuté avec la vente des cartes de membres et des sapins et nous en profitons pour remercier les familles pour l'accueil réservé aux bénévoles qui passent à cette occasion.



Quelques dates à retenir pour 2017 :

- 28 Janvier : concours de belote
- 11 Mars : Carnaval
- 19 Mai : Vente de Pizza
- 04 Juin : vide grenier inter associatif
- 1er Juillet: Kermesse

Avant de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2017, nous souhaitons remercier une nouvelle fois la Mairie de Chevagny pour son soutien, pour la mise à disposition des locaux municipaux et notamment la nouvelle salle des fêtes. Nous remercions également toutes les personnes qui prennent de leur temps pour que les manifestations puissent avoir lieu et enfin l'ensemble des habitants de Chevagny qui participent à ces manifestations et permettent au Sou d'exister année après année, pour le bien-être de nos écoliers.





**P**our la deuxième année consécutive, le comité de fleurissement s'est associé avec l'école afin de promouvoir et de sensibiliser les enfants à l'embellissement de leur commune et au respect des espaces verts.

Cette année, l'école a travaillé autour du thème du dragon. L'équipe enseignante ainsi que quelques bénévoles se sont réunis deux fois afin de mettre en forme le projet « Dragon fleur ». Une matinée réunissant tous les enfants, de la Petite Section au CM2, a permis à chacun de participer aux plantations et de mettre en place les accessoires du Dragon, pour terminer autour d'un jus fruit offert par le comité de fleurissement.

Les autres plantations des massifs de la commune ont été réalisés par les bénévoles du comité.

Le 17 avril a eu lieu notre traditionnelle randonnée des biquettes, la journée a débuté « avec un temps à ne pas mettre un chien dehors ». Malgré la pluie, 80 courageux marcheurs sont venus, nous les remercions. Merci également à la vingtaine de bénévoles présents ce jour-là.

## RAPPEL OU INFO :

A partir du 1er janvier 2019, les particuliers n'auront plus le droit d'utiliser de désherbants chimiques.

La façon la plus naturelle pour désherber sans produit s'appelle « l'huile de coude ». Il reste toujours toujours les remèdes de grands-mères pour intervenir :

- Purin d'orties sur les herbes indésirables
- L'eau de cuisson des patates (encore chaude) sur les herbes indésirables
- Vinaigres blanc sur les mousses
- Bicarbonates sur les mousses

## Dates à retenir :

04 Mars 2017 : Concours de Belote

09 Avril 2017 : Randonnées des biquettes

11 Juin 2017 : Vide-grenier dans les rues

Merci encore à tous les bénévoles qui ont œuvrés cette année encore pour que notre village soit fleuri et accueillant, tant pour les habitants que pour les visiteurs de passage.



# COMITE DE FLEURISSEMENT



Le Club « La Joie de Vivre » est né il y a 37 ans du souhait de « jeunes retraités » de se retrouver dans la joie et la bonne humeur.

Sur les photos anciennes, beaucoup de rires, de danses et de convivialité.

Aujourd'hui le club compte 36 adhérents et réunit 10 à 16 personnes seulement, les premier et troisième jeudis de chaque mois.

En janvier 2016 Marie-Claire CHAVANELLE a été élue secrétaire adjointe, en remplacement de Josette BUFFET, les autres membres ont été reconduits.

Nous organisons deux à trois fois par an un repas au restaurant, dont un repas à l'Eau Vive. Le plus grand nombre d'adhérents se retrouve. Le dernier repas a eu lieu à Chevagny à l'Impala des Vignes.

La traditionnelle belote du dernier samedi de novembre, le 26 de cette année a eu le succès habituel avec 60 doublettes et un résultat honorable pour les finances du club. Merci aux bénévoles de leur participation.

Le début d'année a été marqué par le décès de Madame Marcelle BOURDON. C'était une personne simple et discrète, d'une grande générosité. Fameuse joueuse de scrabble, pleine d'humour et de finesse elle gagnait à être connue. Son absence crée un grand vide au sein du club.

Nous remercions la municipalité pour la subvention octroyée et le prêt de l'Espace d'Arène pour nos manifestations.

Meilleurs Vœux pour 2017.

La Présidente du club.



# LES CHASSEURS

La Société de chasse (fondée en 1922) compte 16 adhérents.

La Société a eu la tristesse de perdre l'un des siens cette année en la personne de Daniel DUCREUX décédé au mois de Mars.

La chasse au Petit Gibier est ouverte jusqu'au 1er janvier, les battues au Grand Gibier se poursuivant jusqu'au 28 Février. Lors des battues des panneaux de signalisation sont installés pour prévenir les passants.

Cette année 4 bracelets de Sanglier et 4 de Chevreuil sont attribués à la Société.

En ce qui concerne les renards, ils sont régulés par la chasse à tir l'hiver et le piégeage en été.

La Société participe à l'organisation de la brocante et chaque chasseur a une carte de tombola à vendre. Elle participe aussi au Téléthon.

La Société est ouverte à tous les habitants de la Commune et les nouveaux adhérents seront les bienvenus.



# L'ADMR

ADMR : Un réseau de professionnelles formées et qualifiées

Nous vous accueillons :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12 h.

Rue de la Mairie 71960 PRISSE

03.85.37.89.38

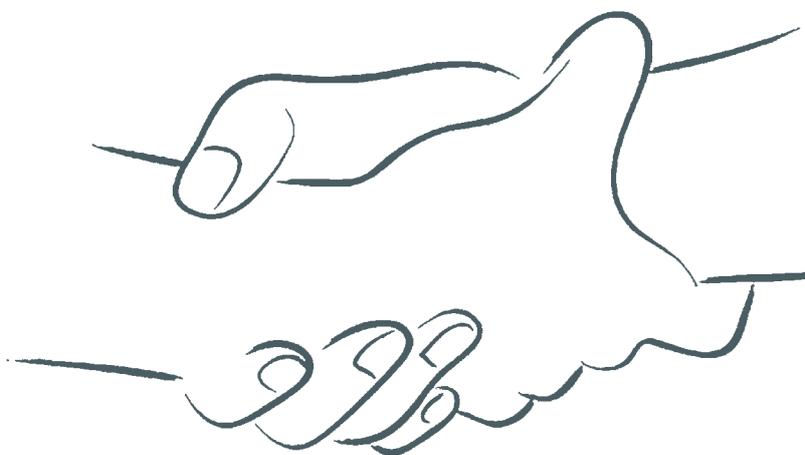
admr.prisse@orange.fr



Notre gamme de services :

- Ménage, repassage
- Courses, préparation de repas
- Accompagnement véhiculé (RDV divers ...)
- Portage de repas
- Aide à la toilette, habillage, lever/coucher
- Démarches administratives simples
- Téléassistance
- Garde d'enfants

Service qui peuvent être financés (CAF, conseil général, CARSAT, MSA, CPAM ....). Possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux selon la législation en vigueur.



Josette LACROIX  
Présidente





**L**e Service de Soins Infirmiers A Domicile du Mâconnais Sud est une association loi 1901, créée le 27 juillet 1992, adhérent à la fédération ADMR de Saône et Loire.

**Son conseil d'administration** : il se compose de 26 membres.

La Présidente est Mme GUILLAUME Brigitte, infirmière retraitée.

La Directrice est Mme GUILLOUX Séverine, cadre infirmier.

Le SSIAD intervient sur 28 communes dont votre commune.

Le SSIAD assure des soins de qualité pratiqués par du personnel aide-soignant diplômé, sur prescription médicale du médecin traitant ou médecin hospitalier, et sous la responsabilité du cadre infirmier coordinateur.

**Les aides-soignantes dispensent les soins suivants :**

- soins d'hygiène corporels
- aide au lever et à l'habillage
- aide pour la prise des médicaments

**Les bénéficiaires :**

- Personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou dépendantes
- Personnes âgées de moins de 60 ans présentant un handicap lourd (sur dérogation CPAM).

**Les objectifs :**

- faciliter le maintien à domicile
- conserver ou retrouver une autonomie
- apporter un soutien technique complémentaire à la famille
- retarder le placement en EHPAD et éviter une hospitalisation

- accélérer une sortie d'hôpital

La prise en charge financière est intégralement couverte par les caisses d'assurance maladie.

**Contact pour plus de renseignements :**

Mme GUILLOUX Séverine

Directrice, cadre infirmier coordinateur.

11, rue du Parc - Bât C4

71680 CRECHES SUR SAONE

03.85.37.46.31

ssiad.creches@orange.fr



**Le secteur  
d'intervention  
du SSIAD  
Mâconnais Sud  
(28 communes)**

tarifs au 1<sup>er</sup> JANVIER 2016

Résidence de personnes âgées  
629, route du Hameau de l'Eau Vive  
71960 LA ROCHE VINEUSE  
Téléphone: 03.85.36.63.40  
Adresse mail : eauvive@orange.fr

Loyer - T.1 forfait 30 repas	
Loyer	274,00 €
Charges	43,00 €
S/total OPAC	317,00 €
Assistance (145.00 €) + 30 repas (316,00€)	461.00€
Coût total mensuel	778,00 €

17 communes du Mâconnais se sont groupées pour créer en 1984, un ensemble de 74 logements pour personnes âgées (Berzé la Ville - Berzé le Châtel - Bussières - Chevagny - Davayé - Fuissé - Hurigny - Igé - La Roche Vineuse - Milly Lamartine - Pierreclos - Prissé - Serrières - Sologny - Solutré - Vergisson - Verzé).

Loyer - T.2 forfait 30 repas	
Loyer	338,00 €
Charges	45,00 €
S/total OPAC	383,00 €
Assistance (145.00 €) + 30 repas (316,00€)	461.00 €
Coût total mensuel	844,00 €

Cette maison possède de nombreux services mis en place pour aider, accompagner le plus longtemps possible les résidents tout en privilégiant la qualité du cadre de vie.

Loyer - T.3 forfait 60 repas pour 2 personnes	
Loyer	406,00 €
Charges	54,00 €
S/total OPAC	460,00 €
Assistance (145.00 €) + 60 repas (599.50€)	744.50 €
Coût total mensuel	1 204.50 €

Le Syndicat intercommunal étudie les dossiers d'admission qui lui sont présentés et propose l'affectation des appartements à l'OPAC en tenant compte d'un système de quotas liés à la population de chaque commune.

Le Hameau de l'Eau Vive se veut ouvert sur l'extérieur et sécurisant à l'intérieur.

Qualité des services, propreté, respect pour les résidents, gentillesse et compréhension sont les points forts de cette réalisation destinée à être un lieu de vie pour nos aînés.

## Les animations.

Loto, Jeux de société, « atelier des petites mains » Belote, Scrabble et club tous les jeudis après-midi ainsi que des après-midi récréatifs animés par des chanteurs et musiciens.

## Établissement non médicalisé

Des services sont à la disposition des résidents.

- Assistance 24/24 avec un bip
- Restauration tous les midis tous les jours de l'année et une soupe pour le soir
- Bibliothèque
- Lingerie
- Soins assurés par les praticiens libéraux de votre choix.
- Passage d'une pédicure toutes les 5 semaines
- Cours de gymnastique douce le vendredi
- Aide aux Courses



# LE PREMIER DON DE LOUIS

Céline la maman de Louis, Hervé son papa, et Andrée sa grand-mère, donnent leur sang depuis longtemps lors des collectes organisées dans le Val Lamartinien. Aussi est-ce tout naturellement que, baigné dans un contexte familial fait d'altruisme et de volontariat, il s'est rendu, ses 18 ans révolus, à la salle des fêtes de la Roche Vineuse le 24 juin dernier pour effectuer son premier don. De l'appréhension ? Il n'a pas eu le temps d'en avoir car d'une part sa maman était là (elle fait partie des bénévoles de l'amicale qui s'occupent notamment de la collation), et d'autre part il a été immédiatement pris en charge par le personnel pour effectuer « le parcours du donneur », qui comprend 4 étapes. La secrétaire de l'EFS (Etablissement Français du Sang) a d'abord enregistré son dossier à partir de sa carte d'identité et lui a fait remplir un questionnaire médical. Puis il a eu un entretien avec un médecin pour déterminer son aptitude au don. Le prélèvement lui-même, qui a duré une dizaine de minutes, lui a « sous-

trait » quelque 450 ml de sang. Dernière étape enfin : il a pris une bonne collation offerte par l'amicale, tout en restant sous la surveillance de l'équipe médicale. « Tout s'est bien passé, je reviendrai ! » Louis a tenu sa promesse puisqu'il s'est rendu récemment à l'hôpital le plus proche de son lieu de stage en Côte d'Or où il est étudiant, pour effectuer un nouveau don.

En 2017, les collectes dans le secteur auront lieu :

- mercredi 25 janvier à La Roche Vineuse
- vendredi 24 mars à Prissé
- vendredi 26 mai à Verzé
- vendredi 28 juillet à Bussières
- vendredi 6 octobre à Igé
- vendredi 1er décembre à Pierreclos.

Gérard Coulon,  
président de l'amicale  
des donneurs de sang bénévoles du Val Lamartinien.



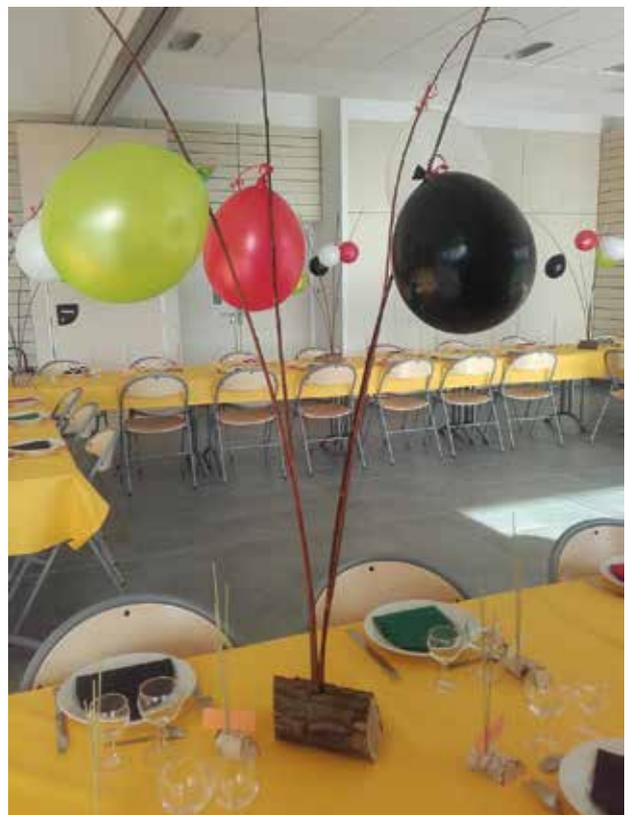
# ESPACE D'ARÈNE

Le nombre de locations de mois en mois progresse, de même pour les locations activités hebdomadaires. (BIODANZA, PILATES, ZUMBA et QI GONG) Les associations se sont pleinement approprié cet espace pour y tenir leurs manifestations en toute sécurité et tranquillité.

Courant 2016 des petits investissements, améliorent confortablement l'usage de cet espace auprès des utilisateurs, notamment élargissement de l'accès porte côté scène, mise à disposition de mange debout, pilotage et contrôle du chauffage à distance.

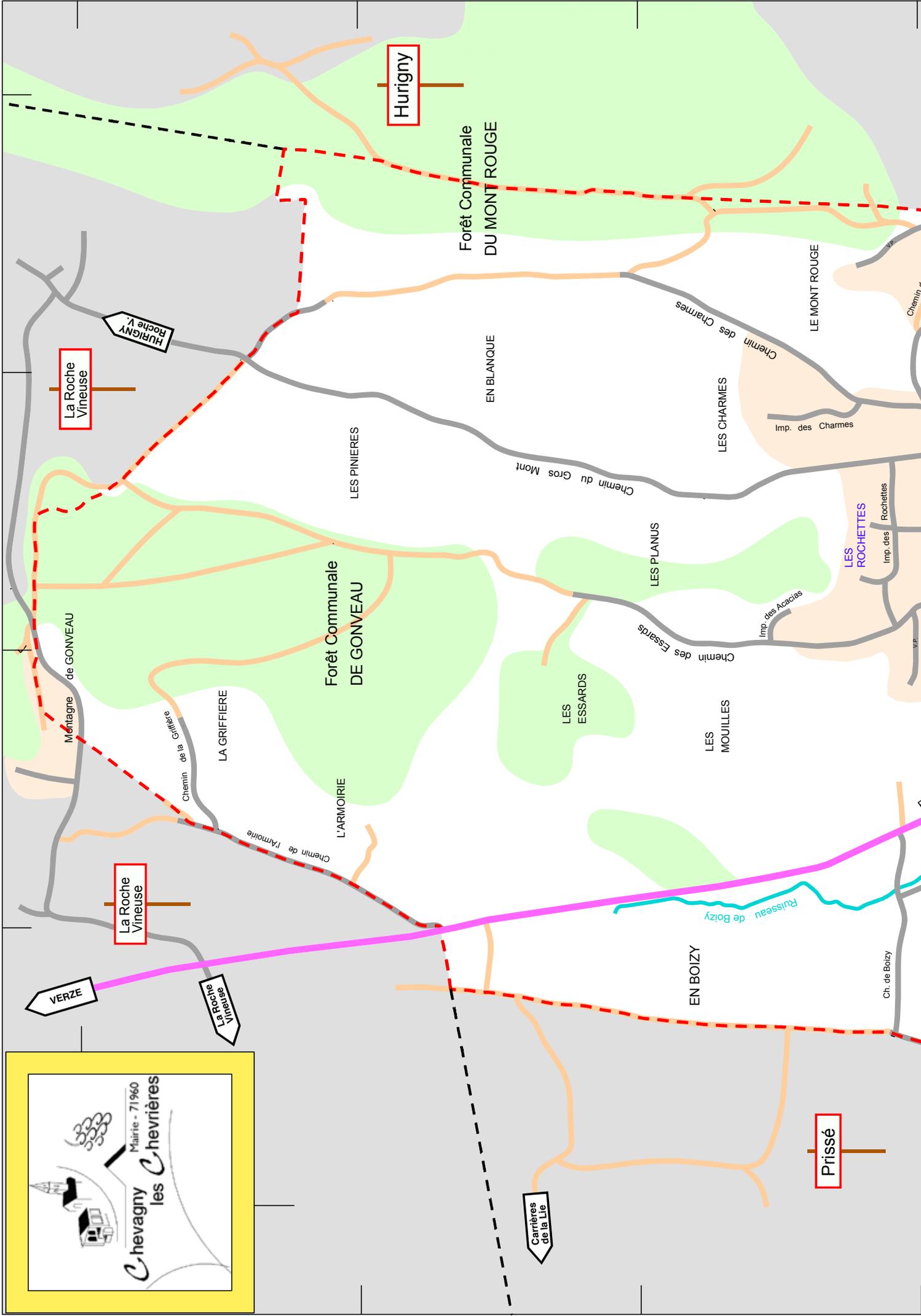
Au mois de décembre les écoliers Chevagnotins ont foulé la scène, face à un public ravi et capté par le talent de ces jeunes chanteurs.

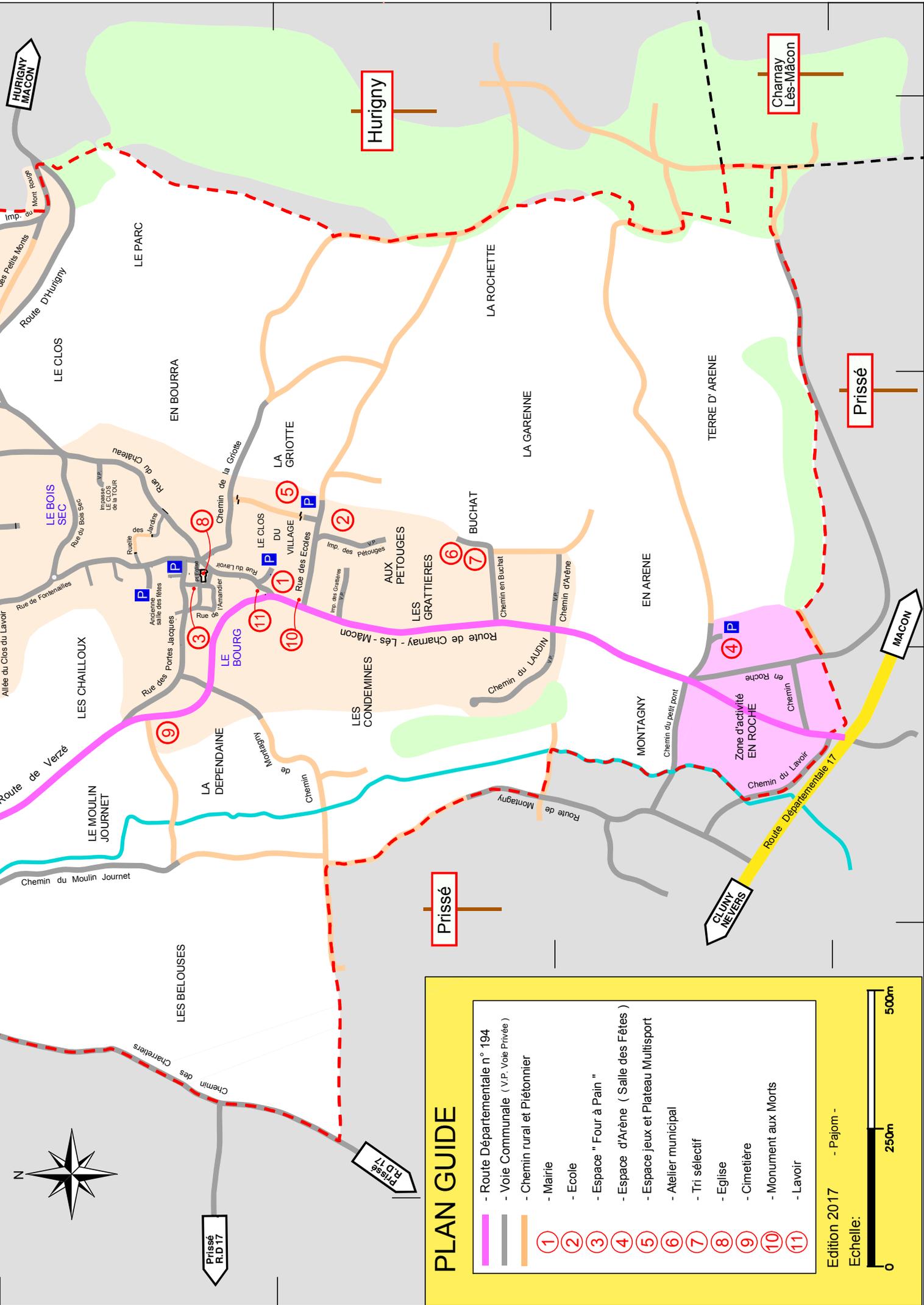
Album-photos des locations multiples, où chacun peut modeler et façonner une ambiance particulière.



# ESPACE D'ARÈNE







# PLAN GUIDE

- Route Départementale n° 194
- Voie Communale (VP, Voie Privée)
- Chemin rural et Piétonnier
- Mairie
- Ecole
- Espace " Four à Pain "
- Espace d'Arène ( Salle des Fêtes )
- Espace jeux et Plateau Multisport
- Atelier municipal
- Tri sélectif
- Eglise
- Cimetière
- Monument aux Morts
- Lavoir

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11

Edition 2017 - Pajom -  
Echelle:





## TARIFS SALLE COMMUNALE "ESPACE D'ARÈNE" CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES

**A compter du 06/07/2015**

<b>POUR LES CHEVAGNOTINS</b> (contribuables)	Totalité salle	2/3 salle	1/3 salle
Week-end	250 €	200 €	150 €
1 Journée du week-end	180 €	145 €	110 €
1 journée semaine	115 €	80 €	55 €
<b>POUR LES EXTERIEURS DE LA COMMUNE</b>	Totalité salle	2/3 salle	1/3 salle
Week-end	500 €	400 €	300 €
1 Journée du week-end	360 €	290 €	220 €
1 journée semaine	230 €	160 €	110 €
<b>POUR TOUS</b>	Totalité salle	2/3 salle	1/3 salle
Forfait pour une utilisation de septembre à juin (hors vacances scolaires). Voir conditions *	1 050 €	600 €	450 €

\* forfait pour une utilisation hebdomadaire de maximum 2h. La Mairie se réserve le droit de déplacer, dans la mesure du possible, le lieu et l'heure en cas d'événement communal particulier.

Ménage : la somme de 150 € sera demandée aux loueurs qui rendront la salle non propre (après état des lieux). Les locataires, ne voulant pas faire le ménage, doivent contacter une société de nettoyage.

Caution : un chèque de caution de 300 € établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC sera à remettre avec la convention d'utilisation. Il sera rendu après l'état des lieux lors de la restitution de la salle et après vérification de l'encaissement des chèques.



**B**iodanza ou danse de la vie :  
 Développement personnel par la danse ;  
 Stimule la vie par la joie et le plaisir de vivre.  
 La biodanza nous aide à réguler les effets du stress et stimule notre identité par des danses et des situations de rencontre. Danses seule à deux ou en groupe : invitation à vivre l'instant dans la simplicité. La biodanza nous éveille en douceur à nous même, aux autres et à la vie. Nul besoin de savoir danser, tout se met rapidement en mouvement avec légèreté, dans la spontanéité de l'instant. La biodanza nous aide à nous sentir plus vivant et réveille nos motivations pour la vie.

Cours d'essais sans engagement, tout le monde est invité à venir essayer : homme et femme.

Cours hebdomadaire donné par Isabelle Dessert

<http://www.coeurdetoile.com/>

à Chevagny les Chevières tous les lundi soir :

20h 30 - 22h30 à l'espace d'Arène.

Contact : 06 19 62 03 39



## PILATES ET ZUMBA À CHEVAGNY

Tous les mercredis soirs,  
 cours de Pilates à 17h00 et de Zumba à 18h15  
 à la salle des fêtes de Chevagny les Chevières.

Les cours sont dispensés par Cyril LEVRAT, Coach sportif diplômé d'état en fitness et musculation, et formé Zumba fitness niveau 2, ainsi que Pilates Matwork niveau 2.

### **Zumba :**

Fondée en 2001, la Zumba est un cours qui combine fitness, divertissement et danse dans des mouvements de danse-fitness enivrants. Elle mélange des rythmes internationaux entraînants et des chorégraphies faciles à suivre, pour un exercice physique complet.

Une heure de cours pour se défouler, danser, vider son stress, sans se prendre la tête.

### **Pilates :**

La méthode Pilates est une discipline du début du XX<sup>ème</sup> siècle, développée par Joseph Pilates, dont l'objectif est un contrôle de son corps dans le mouvement, à travers des exercices de mobilité et de renforcement musculaire.

Le respect de l'intégrité de la personne, la prise de conscience de son corps, le renforcement des muscles profonds, la mobilisation articulaire et la respiration sont une partie du travail de cette discipline.

Elle est adaptée à tous, améliore la posture et la mobilité, et peut soulager les douleurs qui y sont liées.



# REPAS DES SAGES

Avec ses tables nappées de couleurs chatoyantes, la salle communale avait des airs de fêtes le dimanche 20 novembre, à l'occasion du traditionnel repas des aînés, appelé Repas des Sages pour notre commune, offert par la municipalité aux seniors de plus de 70 ans.

Ce repas annuel fait partie de ces moments privilégiés, si riches et importants. Il permet de resserrer les liens entre nous.

59 personnes et une animation musicale pleine d'entrain, un bon cocktail pour une journée très conviviale, qui a été appréciée de tous.

Outres les habitués qui goûtent la convivialité du moment, de « nouveaux seniors » sont venus partager le repas et l'après-midi dansant.

Un repas particulièrement chaleureux, un temps de pause pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif.

Nul doute que les aînés, nos Sages, sont très impatients de se retrouver dès le mois de novembre prochain pour ce rendez-vous incontournable.

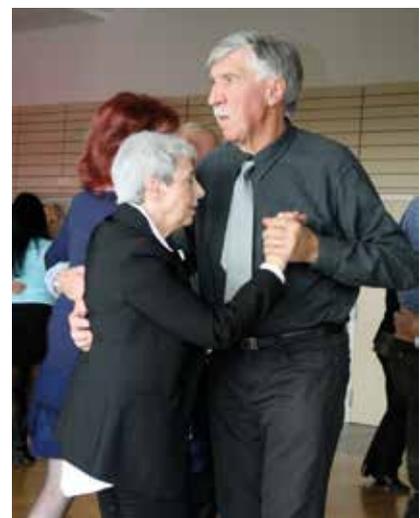
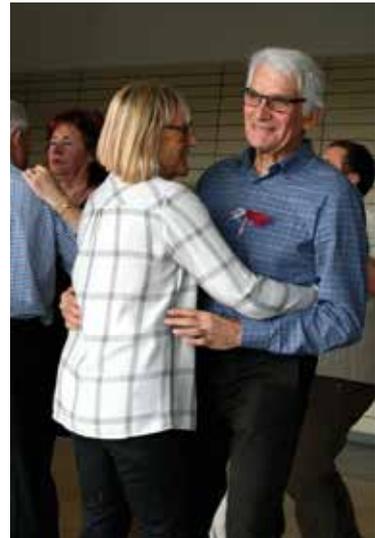
Nos aînés constituent une grande richesse, et sont le symbole de la mémoire collective, de la transmission d'un savoir, d'une expérience et ils méritent toute notre attention.

Merci à celles et ceux qui ont préparé la décoration, le repas, l'attraction musicale et qui participent à la réussite de cet après-midi.

La décoration, période « retro » de cette année et le service étaient assurés par des membres du conseil municipal et leurs conjoints.



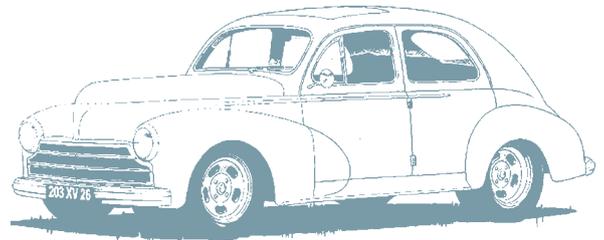
# REPAS DES SAGES



# REPAS DES SAGES



# REPAS DES SAGES



# TRAVAUX RÉNOVATION MAIRIE

Après une période de 3 mois de travaux, nous avons pris de nouveau possession de notre salle du rez-de-chaussée de la Mairie. Salle à usages multiples, conseil municipal, mariage, réception, réunion et également bureau de vote. Nous avons confié la maîtrise d'œuvre à M. LAS du bureau «Créatude» de Charnay-Lès-Mâcon, selon un programme établi par la commission bâtiment et validé en conseil municipal. Ce programme avait pour objectifs, l'amélioration thermique, acoustique, accessibilité et embellissement.

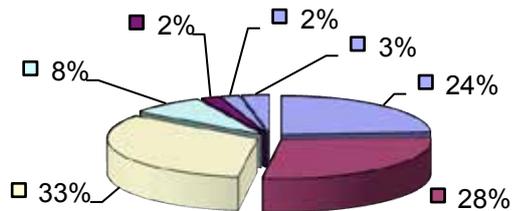
Chacun a pu se rendre compte à l'occasion des dernières élections de la qualité et de la sobriété des aménagements.

Au-delà du confort visuel, cette opération de rafraîchissement est un investissement judicieux en économie d'énergie par les travaux d'isolation sols, plafonds, murs et huisseries.



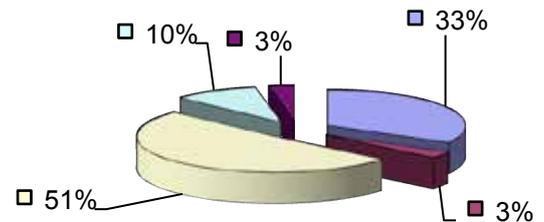
## Section Fonctionnement

### DEPENSES



Charges à caractère général	: 170 403 €
Charges de personnel	: 198 170 €
Virement section investissement	: 228 386 €
Autres charges de gestion courante	: 55 869 €
Dépenses imprévues	: 10 000 €
Amortissements	: 17 585 €
Charges financières	: 20 360 €

### RECETTES

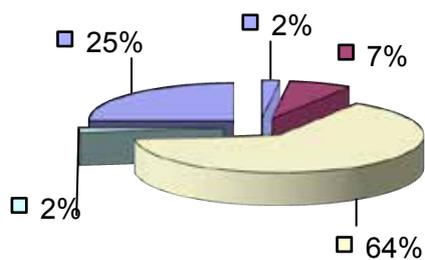


Solde excédent reporté 2015	: 208 546 €
Produits des services	: 28 430 €
Impôts et taxes	: 379 945 €
Dotations	: 56 484 €
Autres produits de gestion courante	: 27 368 €

Soit un total de 700 773 €

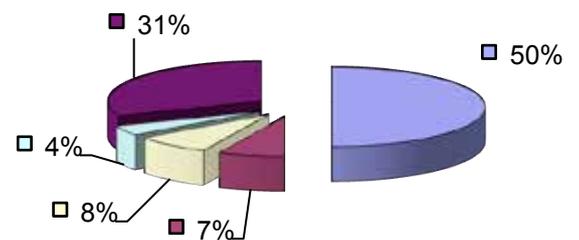
## Section Investissement

### DEPENSES



Subventions versées	: 9 336 €
Remboursement des emprunts	: 34 400 €
Immobilisations en cours bâtiment	: 291 794 €
Dépenses d'investissement imprévues	: 10 000 €
Reste excédentaire à affecter	: 116 562 €

### RECETTES



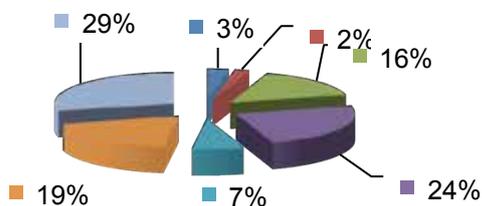
Virement section fonctionnement	: 228 386 €
Dotation prévue	: 33 492 €
Subventions	: 38 455 €
Amortissement des investissements	: 17 585 €
Besoin de financement à réaliser	: 144 174 €

Soit un total de 462 092 €



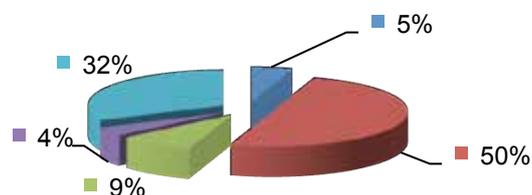
## Section Fonctionnement

### DEPENSES



Charges financières : 23 020 €
Amortissements/immobilisations : 16 490 €
Charges à caractère général : 121 288 €
Charges de personnel : 183 353 €
Charges de gestion courante : 55 336 €
Virement à section d'investissement : 144 174 €
19 Exédent 2015 à reporter : 208 546 €

### RECETTES



Produits des services : 35 629 €
Impôts locaux : 377 711 €
Dotations : 72 456 €
Autres produits de gestion courante : 26 853 €
Excédent de financement 2014 reporté : 239 558 €

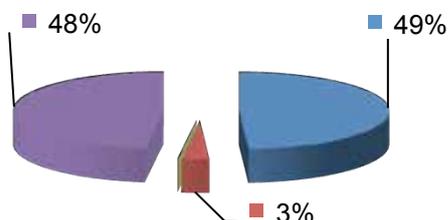
Soit un total de 752 207 €

## IMPOTS LOCAUX

Nature	2016		2015	
	Montant €	% des Rec.Fonc.	Montant €	% des Rec.Fonc.
Taxe d'habitation	147 963	19,00%	142 932	16,50%
Foncier bâti	108 656	14,00%	106 023	12,50%
Foncier non bâti	18 139	2,00%	18 024	2,00%
C F E	87 187	12,00%	87 732	11,00%

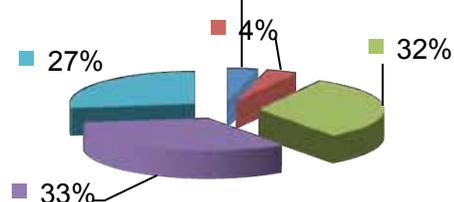
## Section Investissement

### DEPENSES



Remboursement d'emprunt : 206 930 €
Subvention d'équipement : 11 134 €
Investissements et immob. en cours : 203 036 €

### RECETTES



Amortissements : 16 490 €
Subventions : 16 147 €
Excédent de fonctionnement 2014 reporté : 133 714 €
Dotations, réserves : 138 188 €

Soit un total de 421 100 €



## EAU DU LAVOIR

Lors des vœux de 2016, Madame le Maire a fait la promesse du retour continu de l'eau au lavoir situé à proximité de la Mairie.

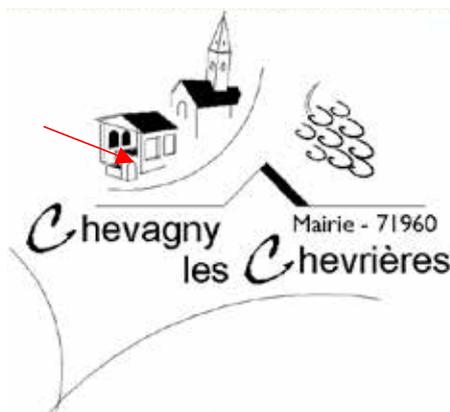
En effet, l'eau ne coulait plus au lavoir - sauf lors des pluies particulièrement importantes et que l'eau de source ressurgissait - depuis le début des années 2000.

Promesse faite, promesse tenue, depuis septembre 2016, l'eau clapote de nouveau à la bâchette du lavoir. S'agit-il d'un miracle, des résultats d'une procession ou d'un hommage aux divinités de l'eau...

Non, simplement d'une intervention avec pioche et pelle sur le passage de la canalisation. Après avoir réalisé différents sondages, nous avons constaté qu'une contre-pente d'environ 30 cm bloquait l'écoulement de l'eau lorsque la nappe phréatique baissait en période sèche. Il s'agissait de corriger cette déviation opérée il y a quelques années lors de la réalisation de travaux aux abords du transformateur près du parking de la mairie. Va t'on revoir les lavandières ? Comme dans les années 1950-1960 avant l'arrivée de l'eau sur les éviers et des premières machines à laver, à l'époque où les fontaines publiques constituaient avec les puits et les cours d'eau les seuls points d'alimentation en eau.

Gageons que non, mais souhaitons que ce lieu offre la quiétude d'un point de rencontre pour la jeunesse chevagnotine.

D'ici quelques semaines après aboutissement de la plainte, les graffitis disgracieux seront effacés et ce lavoir, avec la complicité du comité de fleurissement, retrouvera son embellissement saisonnier.



## POINT SUR NOTRE ASSAINISSEMENT

La loi impose à chaque commune de délimiter sur l'ensemble de son territoire bâti et à bâtir les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif.

Pour la commune de Chevagny les Chevrières, ce plan de zonage d'assainissement a été arrêté en parallèle du PLU, le 23 novembre 2015.

Un schéma directeur a été élaboré en vue de recueillir des données pour nous permettre de définir les solutions techniques les mieux adaptées à la gestion de nos eaux usées d'origine domestique et des eaux pluviales ; c'est un outil d'aide à la décision pour la planification de notre programme d'actions et d'investissements en matière d'assainissement. Il nous permet de définir la faisabilité technique et économique d'un projet de ré-

habilitation et de mise aux normes de notre système d'assainissement.

Une étude diagnostic assainissement, apportant des compléments d'informations nécessaires pour l'élaboration d'un dossier Loi sur l'Eau a été engagée en 2016 et se poursuivra sur 2017. Les résultats de cette étude seront présentés aux services associés que sont la DDT, le Département, l'Agence de l'Eau, l'EBTP.

La loi NOTRe prévoit la reprise de la compétence Eau et Assainissement par les agglomérations au 1er janvier 2020. La toute nouvelle Communauté d'Agglomération « Mâconnais Beaujolais Agglomération » reprendra cette compétence en 2020 et envisage dès 2017 de réaliser une étude sur l'ensemble de son territoire ; notre projet sera conditionné par ces nouvelles échéances.

## REEMPLACEMENT VÉHICULE

**N**otre vieux Citroën C15 étant atteint par la limite d'âge, la commune a décidé de son remplacement et de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Le choix s'est porté sur l'achat d'un Renault Kangoo d'occasion, qui nous l'espérons rendra les mêmes services que le véhicule précédent qui a arpenté pendant de longues années toutes les routes et chemins de notre commune.



## VENTE TRACTEUR



**L**e plus ancien tracteur de la commune, le Massey Ferguson n'était plus aux normes de sécurité, et sa remise en état engageait des dépenses trop importantes. Le conseil municipal a décidé de le mettre en vente.

Le résultat de cette vente a permis de financer en partie l'achat et l'installation d'un chargeur de matériaux et d'un lève-sac pour le sel de déneigement, qui ont été installés sur le tracteur Renault qui équipe la commune.

## NUMÉRISATION DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

**L**es actes de l'État Civil de la commune ont été numérisés. Les registres des actes couvrant les années 1871 à 2013 ont été photographiés par une société spécialisée « Archives Multimédia ». La saisie des actes est dématérialisée depuis le 1er janvier 2014.

Le coût de la numérisation, de l'installation des fichiers et du logiciel est de 1 258,56 € TTC.

Cette numérisation facilite le travail de la secrétaire de mairie ; un logiciel gère les copies d'actes ce qui évite les manipulations des registres pour en faire des photocopies. De plus, cette numérisation peut s'avérer utile en cas de destruction des originaux puisque les documents sont conservés sous forme numérique.

## PLUIES DILUVIENNES DU 24 JUIN

**V**endredi 24 juin 2016, 70 mm d'eau sont tombés sur le Mâconnais en moins d'une heure.

Une telle quantité d'eau sur un laps de temps aussi court, a pour conséquence directe une saturation des réseaux et des fossés de collecte des eaux pluviales.

La commune de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES a subi des dégâts plus ou moins importants en plusieurs endroits de son territoire.

Certaines habitations situées en flanc de coteau, dont les agencements extérieurs n'ont pas pris suffisamment en compte ce phénomène météo exceptionnel mais naturel, ont subi des dommages relativement importants.

Dès le samedi matin, spontanément une solidarité entre voisins, élus et employé communal, s'est mise en mouvement pour prêter mains fortes aux sinistrés.

Dans les semaines qui ont suivi, les élus chevagnotins ont mené une réflexion pour quantifier et programmer divers travaux, afin de rectifier ou amoindrir les effets ravageurs lors de futurs épisodes orageux similaires.

Fin 2016 et courant de l'année 2017, des travaux de voirie et sur réseaux de collecte d'eaux pluviales ont été programmés pour un montant prévisionnel de 100 000 €.



## REPLACEMENT DES ORDINATEURS DE L'ÉCOLE

Les ordinateurs de l'école - servant au travail des enfants - étant devenus obsolètes, la mairie a décidé de leur remplacement.

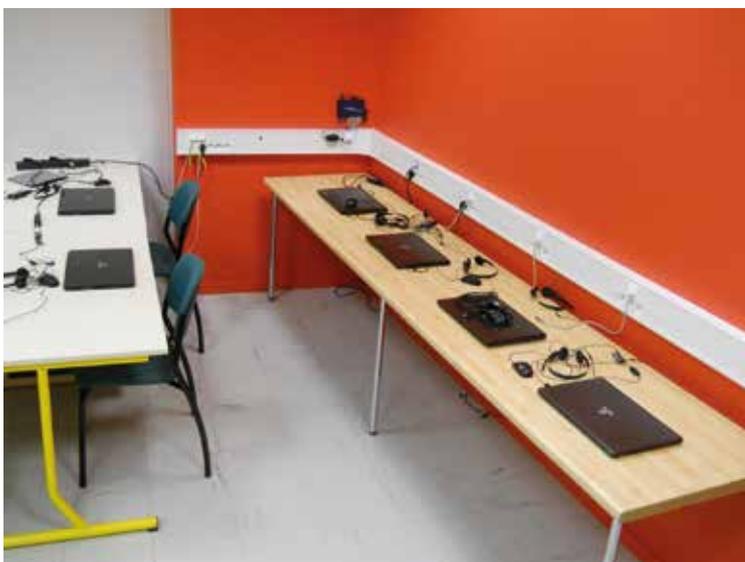
Les anciens ordinateurs fixes, qui avaient été achetés d'occasion il y a 9 ans, n'étaient plus adaptés à un travail sérieux (plus de mises à jour disponibles, manque de rapidité...).

À la demande des enseignantes, ils ont été remplacés par six PC portables ; cela facilite leur mobilité et leur mise à disposition dans les différentes classes de l'école.

Le PC fixe installé dans le bureau de directrice a lui aussi été remplacé.

A l'heure actuelle, se sont ainsi sept PC portables et un PC fixe qui équipent l'école de notre commune.

Ils ont tous un accès internet et sont reliés en réseau



filaire, ce qui facilite les échanges et l'impression des documents pédagogiques sur le photocopieur de l'école.

## TRAVAUX PATRIMOINE COMMUNAL

### ECOLE

L'année 2015 a été mise à profit pour établir un diagnostic précis des travaux à programmer avec évaluation des coûts. Cette démarche s'est faite avec M. Philippe JOSEPH du bureau «JOC Ingénierie» de Sologny. Le programme a été arrêté selon 5 thèmes : amélioration du confort thermique, pérennisation du bâtiment vis-à-vis de la dégradation des plafonds, amélioration des systèmes d'éclairage des circulations et des salles de classe, amélioration du système de chauffage liée à l'évolution de l'usage des locaux, mise au point réglementaire sur le renouvellement de l'air du bâtiment.

Courant de l'année 2016, pendant les périodes des vacances scolaires, les entreprises ont envahi l'école pour œuvrer à la rénovation de ceux-ci sous la maîtrise d'œuvre du bureau JOC Ingénierie.

Certains conseillers assistés des employés communaux, ont également apporté leur contribution physique à cette action en prenant part aux opérations de déménagement du mobilier et participé activement en tant que maître d'ouvrage aux réunions de chantier.



En tout, une enveloppe à près de 100 000 € HT axée sur l'amélioration thermique, le système de chauffage et l'éclairage. Un investissement important mais judicieux pour la réussite de nos écoliers, la préservation de notre patrimoine et la diminution de nos coûts de fonctionnement énergétiques.

Parallèlement nous avons entrepris des démarches auprès de différents organismes pour l'obtention de subventions, ce qui au final, représente un reste à charge d'environ 40 000 € pour la commune.

## SÉCURISATION DU PARC DE LA GRIOTTE

Depuis plusieurs années, ils arrivaient en scooter, moto ou voiture, dans la journée et parfois tard dans la nuit - le weekend - et cela faisait beaucoup de bruit.

De nombreux habitants étaient excédés par les « rodéos » à répétition organisés par une poignée de jeunes gens. Sans compter le danger que représentent les deux roues qui roulaient à vive allure dans les rues du quartier (chemin de la Griotte, rue du Lavoir, rue des Ecoles ainsi que sur le parking de l'école) et faisaient des figures acrobatiques aux abords du City Stade, parfois à proximité de jeunes enfants jouant dans le parc.

Alertés par les habitants, les élus se sont rendus plusieurs fois sur les lieux et ont essayé de discuter avec les jeunes - sans résultat ! Les gendarmes n'ont pas mieux réussi.

C'est pour cela que le Conseil Municipal a décidé de fermer le Parc de la Griotte, par une série de barrières - l'accès se fait par deux accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) - afin que seul les piétons, les poussettes ou personnes en fauteuil puissent avoir accès à ce parc apprécié par les enfants et leurs parents. Le but de cet aménagement est d'une part d'éviter les nuisances sonores liées aux véhicules motorisés et surtout de sécuriser l'ensemble de ce parc de loisirs pour qu'il reste un lieu de rassemblement privilégié pour les jeunes enfants et jeunes adolescents du village.



## FOUR À PAIN

**A**ttachés à la préservation du patrimoine de notre village, nous avons confié à l'entreprise SANGOY Rémy pour un montant de 10 000 € TTC le rejointoiement des murs parking de la Mairie et façade ouest de l'Espace Four à pain.

### Tradition par le geste et les matériaux utilisés

Piquetage de l'enduit existant, taille et dégarnissage des joints de pierres, rejointoiement de la maçonnerie de pierre au mortier de chaux et sable de carrière avec finition brossée.



Avant



Après



Mur parking Mairie

## LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT N'EST PAS UN TOUT À L'EGOUT

### QUIZZ : Qu'est-ce qu'un réseau d'assainissement ?

- Un vide-ordures ?
- Un réseau de canalisations appartenant à une collectivité qui a pour but d'acheminer les eaux usées des usagers vers une station d'épuration ?

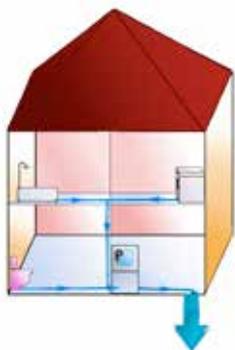
**Réponse :** un réseau de canalisations qui achemine les eaux usées vers une station d'épuration qui va les traiter avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Ce réseau est communément appelé le "TOUT A L'EGOUT". Cette appellation est totalement erronée !

! Ce réseau n'est surtout pas un Tout à l'Égout !

### Les règles à respecter

Seuls les déversements d'eaux usées d'origine domestique sont autorisés dans ce réseau de canalisations d'assainissement collectif communal.



On appelle eaux usées domestiques, les eaux issues des toilettes, des salles de bains, des lave-linge, des lave-vaisselle ou des éviers.

Ces déversements sont régis par des textes officiels et notamment le Code de la Santé Publique.

### ! Fosse septique ou Réseau, il faut choisir...

Récemment raccordés au réseau communal, vous devez vous soumettre à certaines règles.

Les fosses septiques doivent obligatoirement être court-circuitées car leur fonctionnement est incompatible avec un traitement biologique. Il n'est pas nécessaire d'enlever la fosse, il suffit de la pomper, de la remplir de sable ou de gravier afin de la lester et de la neutraliser.



### ! Les cuvettes de WC ne sont pas des poubelles :



Les viscères de poisson, les huiles de friture, les blocs désodorisants, les protections périodiques, les préservatifs, et tout élément plastique, non biodégradable sont indésirables dans le réseau d'assainissement.

### ! La « Bête Noire »



**Les lingettes** y compris celles biodégradables. En obstruant les canalisations ou l'arrivée à la station, elles empêchent leur bon fonctionnement. Le rejet dans la cuvette de lingettes de toute sorte est à proscrire, elles doivent rejoindre les ordures ménagères. L'arrêté du 21 juillet 2015, en interdit le rejet dans les réseaux d'assainissement.





Si le rejet de telles substances et objets peut provoquer une obstruction des canalisations d'évacuation, il crée d'autre part une tâche de travail supplémentaire et peu agréable pour **le personnel chargé de l'entretien** des ouvrages d'épuration.



## Les substances dangereuses

Il est interdit d'introduire dans le réseau d'assainissement collectif communal toute substance pouvant :

- dégager des gaz,
- des vapeurs toxiques ou inflammables,
- entraîner une gêne ou un danger pour l'exploitation ou le fonctionnement des ouvrages.

**Hydrocarbures**  
**Huiles minérales ou végétales**  
**Acides**  
**Diluants**  
**Dés herbants**



**Peintures**  
**White spirit**  
**Fongicides**  
**Plâtres**  
**Ciments sous forme de laitance.....**

Article 13 de l'arrêté du 21/07/2015



## Les eaux industrielles

Ces eaux dites industrielles, c'est-à-dire issues de toute activité professionnelle, sont interdites, même si l'activité en question est exercée à l'intérieur de l'habitation.

**Certains déversements non domestiques, liés à des activités artisanales, peuvent néanmoins être autorisés par la collectivité après étude et approbation du conseil municipal.**

Leur raccordement peut être autorisé par la collectivité sous certaines conditions : aptitude des ouvrages d'épuration et respect des règles générales concernant les rejets au réseau d'assainissement.

Par exemple les rejets d'un boucher ou d'un traiteur, pourront, dans le cadre d'une autorisation, faire l'objet d'une **convention** entre la commune et le particulier. Cette autorisation peut être conditionnée à la mise en œuvre d'équipements complémentaires qui seront à la charge du particulier, en construction et en entretien : dégraisseur statique ou aéré, dessableur...



**Les eaux de vidange de piscine** doivent être rejetées directement dans le milieu naturel (fossé, ruisseau ou réseau d'eaux pluviales), car elles ne présentent pas de risque, dans la mesure où les produits utilisés pour la désinfection de l'eau et l'entretien sont conformes aux normes en vigueur.



# TÉLÉTHON CHEVAGNOTIN 2016

Les Chevagnotins ont de nouveau montré leur engagement et leur implication pour cette douzième édition du Téléthon à Chevagny les chevrières.

Un petit ruisseau de solidarité locale qui a permis de faire un don de 1 600 € au profit de l'Association Française contre la Myopathie, de quoi alimenter un fleuve de solidarité nationale de 94 millions d'euros collectés en 2015.

Grâce à ces dons l'AFM a soutenu 3 000 chercheurs, 6 000 projets et permis des avancées majeures dans la thérapie génique.

Comme chaque année, le Conseil Municipal a offert les ingrédients et sous son impulsion les quatre associations se sont réunies pour contribuer par leur mobilisation de bénévoles à la réussite de cette manifestation.

Merci à tous les Lutines et Lutins du volontarisme qui œuvraient dans l'ombre (et de bonne heure...) pour cette journée chaleureuse.

Petite mise en lumière avec un grand MERCI au Lutin Laurent qui chaque année ne compte ni son temps, ni son énergie pour une mise à bonne température du four de «l'Espace Four à Pain».

A l'année prochaine !

Lutin LAURENT  
avec la relève en formation



# TÉLÉTHON CHEVAGNOTIN 2016



Les Lutines à 5 h du matin ...

# VIDE-GRENIERS CHEVAGNOTIN 2016

Le cœur du village a connu une effervescence toute particulière le dimanche 5 juin à l'occasion du traditionnel vide-greniers. Sous l'impulsion de la Mairie, mais porté et organisé par les quatre associations chevagnotines, une vingtaine de bénévoles s'est mobilisée pour la pleine réussite de cette journée.

Dès 6 heures du matin, une trentaine d'exposants ont disposé d'un emplacement pour exposer leurs bibelots, moyennant la somme modique de 2 euros le mètre linéaire.

Les adeptes de la chine ont déambulé gratuitement dans les rues de l'un des plus beaux villages du Val Lamartinien à la recherche de l'objet rare, insolite ou promis à une seconde vie. Soleil, petite restauration, buvette et tombola avec possibilité de gagner un baptême de l'air en hélicoptère ont agrémenté cette journée festive.

Cette journée s'est clôturée pour les bénévoles (moyennant participation pécuniaire) par un apéritif dinatoire, un moment fort en convivialité pour tirer un bilan et des suggestions pour les prochaines éditions.

Compte tenu du dimensionnement de la manifestation, il est souhaité que celle-ci perdure au cœur du village, malgré les quelques gênes pour la circulation et le stationnement des véhicules.



## Naissances :

Agathe MARTINON née le 23 janvier

Edgar Roger Robert DUBOIS né le 5 février

Éléa Gloria DESMOLLES née le 23 février

Donovan Quentin Serge DURIEU né le 12 décembre



Éléa Gloria DESMOLLES

*Félicitations aux parents et Bienvenue aux nouveaux petits « chevagnotins »*

## Mariages :

Lucie Juliette Marie GIGNOUX-CHRISTOPHE et Sébastien Aurélien VACHERON le 20 juillet

*Tous nos vœux de bonheur aux époux.*

## Décès :

M. Marcel GUYENNON : le 14 janvier

M. Jérôme Jean SANGOY : le 19 février

Mme Marcelle Jeanne BOURDON née LARDY : le 11 mars

M. Daniel DUCREUX : le 20 mars

M. Quentin Louis Philippe DURIEU : le 25 septembre

*Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.*



# PAPERS À CONSERVER

## Principe

Le délai de conservation des papiers varie selon leur nature.

En matière civile, le délai de prescription de *droit commun* est de **5 ans**, les preuves doivent donc être conservées pendant cette durée au cours de laquelle l'action en justice est possible.

Néanmoins, le délai de conservation de certains documents peut être plus ou moins important.

Type de document	Durée de conservation	Précisions
<b>Assurance</b>		
Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement	Date du document + 2 ans	
Contrat	Durée du contrat + 2 ans	
Dommages corporels	10 ans	
Assurance-vie	Durée du contrat + 10 ans	Ce délai s'applique dès que vous avez connaissance du contrat en tant que bénéficiaire de l'assurance-vie.
<b>Voiture</b>		
PV pour amende forfaitaire	3 ans	
Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente (vice caché)
<b>Banque</b>		
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due.
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs	2 ans	À partir de la dernière échéance
Relevés de compte, talons de chèque	5 ans	
<b>Famille</b>		
Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Permanente	Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent.
Avis de versement d'allocations familiales	5 ans	
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut en délivrer une copie
Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, vous devez vous adresser au notaire qui l'a établi.
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la Mairie.
<b>Logement</b>		
Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester une facture. Votre fournisseur a 2 ans pour réclamer un paiement.
Factures d'eau et d'assainissement	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour réclamer un paiement, votre fournisseur a : 4 ans (fournisseur public), 2 ans (fournisseur privé).
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet	1 an	2 ans (à compter de la restitution d'une box)
Factures liées aux travaux	2 ou 10 ans	Gros œuvre : 10 ans Petits travaux : 2 ans (fenêtres par exemple)
Certificats de ramonage	1 an	
Attestations d'entretien annuel des chaudières	2 ans	
Titre de propriété	Permanente	
Preuve du paiement des charges de	10 ans	

# PAPERS À CONSERVER

copropriété, correspondances avec le syndic, procès verbaux des assemblées générales de copropriété...		
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 3 ans	Quittance de versement du dépôt de garantie à conserver jusqu'au remboursement. Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale (vides ou meublés).
Courrier de révision du loyer	Durée de la location + 1 an	Ce délai s'applique aux logements loués à titre de résidence principale (vides ou meublés).
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location	Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie.
Echéances APL	2 ans	
<b>Impôts et taxes</b>		
Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans	À partir de l'année qui suit l'année d'imposition. (exemple : déclaration 2013 à conserver jusqu'à la fin 2016).
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abatement.
<b>Travail, chômage, retraite</b>		
Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail, attestations de Pôle emploi	Jusqu'à la liquidation de la retraite	Vous avez 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire.
Reçu pour solde de tout compte	6 mois	À partir de la signature de votre solde de tout compte (3 ans à défaut de signature)
Échéances allocations chômage	3 ans	Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration). Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite.
Bulletins de paiement de la pension de retraite	Permanente	Documents utiles pour le calcul des droits à la pension de réversion.
Notes de frais	3 ans	Délai pendant lequel l'administration fiscale peut vous contrôler si vous utilisez la déduction des frais réels
<b>Santé</b>		
Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Mutuelle (carte, remboursement...)	Variable selon l'organisme	Voir les délais prévus dans le contrat.
Ordonnances	1 an	Délivrance de lunettes : * 1 an, pour les patients âgés de moins de 16 ans ; * 5 ans, pour les patients âgés de 16 à 42 ans ; * 3 ans, pour les patients âgés de plus de 42 ans. Délivrance d'audioprothèses : pas de délai.
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite	
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente	Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité.
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé.

## Papiers d'une personne décédée

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt car certains peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants droit lors de la succession.

Le versement de certaines prestations sociales après le décès du bénéficiaire peut faire l'objet d'une action en recouvrement auprès des ayants droit pendant 5 ans à compter du décès.

# CALENDRIER DES MANIFS ET CÉRÉMONIES

**04/03 :  
COMITÉ  
DE  
FLEURISSEMENT**



**19/03 :  
COMMÉMORATION  
DU CÈSEZ-LE-FEU  
EN ALGÉRIE**

**09/04 :  
RANDONNÉE  
DES BÏQUETTES**

**28/01 :  
BELOTE  
DU SOU  
DES ÉCOLES**

**19/05 :  
VENTE DE  
PIZZAS PAR  
LE SOU DES  
ÉCOLES**

**11/06 :  
VIDE-  
GRENIÈRS**

**08/05 :  
COMMÉMORATION  
DU 8 MAI 1945**



**11/03  
OU 18/03 :  
CARNAVAL**



**15/12 :  
FÊTE DE NOËL  
DU SOU DES  
ÉCOLES**



**01/07 :  
KERMESSE  
DES ÉCOLES**



**DÉBUT  
OCTOBRE :  
BELOTE  
COMITÉ DE  
FLEURISSEMENT**

**02/12 :  
TÉLÉTHON**

**11/11 :  
COMMÉMORATION  
DE L'ARMISTICE**



Le ***gourmet bag***,  
le doggy bag à la Française !



**CAMVAL** COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
MÂCONNAIS  
VAL DE SAÔNE

26 communes, un avenir à partager

INFORMATION PRESSE

27 mai 2016

Dans le but de réduire le gaspillage alimentaire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire, accompagnée par le Conseil Départemental et l'ADEME, se lance dans la promotion du « Gourmet bag », doggy bag à la française, auprès de tous les restaurateurs du département.

Il s'agit d'inciter les consommateurs à emporter avec eux pour les consommer à leurs domiciles, les éventuelles portions non consommées de leur repas.

Dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, la CAMVAL lance l'opération de promotion des Gourmet Bag dans le but de faire connaître une pratique peu répandue dans nos restaurants...pouvoir emporter ce qui n'est pas terminé dans son assiette !

L'action prévoit la diffusion d'un petit kit de communication (autocollants pour les menus et les vitrines, tracts, planches de jeux pour les enfants), remis gratuitement aux restaurateurs adhérents.

Deux objectifs :

- faire en sorte que les clients n'hésitent pas à emporter leurs restes,
- Valoriser l'engagement du restaurateur dans sa démarche.

Pour accompagner cette démarche, la CAMVAL va acquérir des boîtes afin de les mettre à disposition des restaurants de l'agglomération qui souhaiteront s'engager dans cette opération.

À ce jour, 25 restaurateurs de Saône-et-Loire proposent déjà le Gourmet Bag. Bonne nouvelle pour la Communauté d'agglomération du Mâconnais Val de Saône : 105



## Quelques chiffres...



En restauration  
le gaspillage  
alimentaire  
représente 140 gr  
par personne  
par repas

Chaque français  
jette en moyenne  
20 kg d'aliments  
par an

Le secteur de la  
restauration est à  
l'origine de 14 %  
du gaspillage  
alimentaire

### Selon l'enquête nationale réalisée par la DRAAF Rhône-Alpes auprès du grand public :

59 % disent ne  
pas toujours finir  
leur assiette au  
restaurant

75 % sont prêts  
à utiliser une boîte  
pour emporter leurs  
restes

Pour 78 % le  
**gourmet bag** est  
compatible avec  
notre gastronomie

### Selon l'enquête nationale réalisée par la DRAAF Rhône-Alpes auprès des restaurateurs :

53 % reconnaissent  
que leurs clients ne  
finissent pas  
toujours leur  
assiette

31 % proposent déjà  
le **gourmet bag** ou  
envisage de le faire

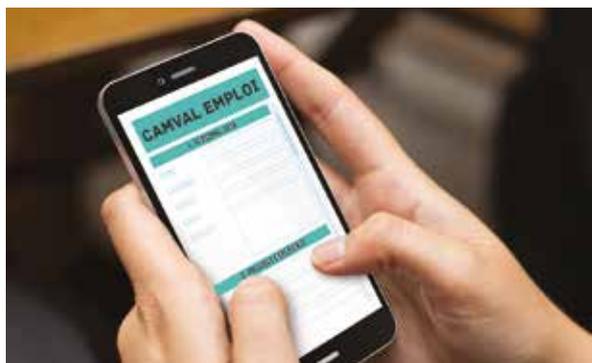
77 % proposent  
le **gourmet bag**  
pour lutter contre  
le gaspillage  
alimentaire



## TOUTES LES OFFRES D'EMPLOI EN UN CLIC

Afin de fluidifier le marché de l'emploi en facilitant la mise en relation entre les entreprises qui recrutent localement et les demandeurs d'emplois, la CAMVAL lancera dans les prochaines semaines sa plateforme numérique de l'emploi, point d'entrée unique vers les services numériques liés à la recherche d'emploi. Cet outil, destiné à valoriser l'emploi local et le dynamisme du territoire, a pour objectif d'agrèger et de diffuser en temps réel l'ensemble des offres d'emploi, mais aussi de stages, d'alternance et de formations, disponibles sur le bassin d'emploi de l'agglomération via un métamoteur permettant d'indexer toutes les offres publiées sur Internet. Les employeurs pourront également y déposer directement leurs offres. Ce service entièrement gratuit sera disponible 7 jours/7 et 24 heures/24.

Ce nouvel outil au service de la lutte contre le chômage et de développement économique simplifiera la recherche d'emploi. Il permettra par ailleurs de connaître en temps réel le nombre de postes à pourvoir sur le territoire, d'identifier avec précision les secteurs d'activités en demande et qui peuvent avoir des difficultés à recruter certains profils. Des informations capitales pour orienter les offres de formations à envisager sur le territoire.



## NOUVEAU ! DE L'AQUA ZUMBA® AU CENTRE AQUATIQUE

Comme son aînée la Zumba® en salle, l'aqua Zumba® est un mélange de danse, de cardio et de fitness qui permet de sculpter son corps en musique. L'idée est de se dépenser, de se défouler de manière ludique et dans une ambiance conviviale, voire festive. La résistance de l'eau, qui oblige les muscles à travailler davantage, permet d'obtenir rapidement des effets sur le corps. Bien que les séances, d'une quarantaine de minutes environ, soient très énergiques, l'aqua Zumba® reste une gymnastique douce grâce à l'eau qui protège les articulations. Et pas besoin d'être un excellent danseur, avec de l'eau jusqu'à la poitrine, les faux pas passent inaperçus ! Une activité proposée un samedi tous les deux mois, au Centre aquatique de Mâcon, de 17 h à 18 h.

Renseignements :  
Centre aquatique communautaire  
Rue Pierre de Coubertin - 71000 MÂCON  
Tél. : 03 85 21 11 30 - E-mail : [centreaquatique@camval.com](mailto:centreaquatique@camval.com)

## UN ORCHESTRE SYMPHONIQUE JUNIOR SUR LE TERRITOIRE



Dans le but de dynamiser les pratiques collectives sur le territoire de la CAMVAL, le Conservatoire communautaire a impulsé la création d'un orchestre symphonique junior qui va rassembler 70 à 80 élèves issus du Conservatoire et des trois écoles de musique partenaires que sont les écoles de Sancé, Charnay-Lès-Mâcon et du Val Lamartinien.

Éric Villevière professeur de direction d'orchestre en Pôle supérieur en assurera la direction, assisté par les professeurs du Conservatoire pour l'encadrement du projet, professeurs qui seront intégrés dans les pupitres de l'orchestre pour jouer aux côtés de leurs élèves. Trois concerts auront lieu sur le territoire de la CAMVAL permettant aux élèves d'accéder au grand répertoire (Dvorak, Brahms, Piazzola, etc.).

Par sa diffusion, son offre culturelle, le Conservatoire communautaire poursuit sa mission d'animation du territoire.

## MBA, NOTRE NOUVELLE AGGLOMÉRATION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 2 communautés sur 3 devraient avoir fusionné. Les quelque 2 000 communautés de communes, d'agglomération et urbaines actuelles vont ainsi voir leurs périmètres évoluer en quelques mois. En effet, la loi NOTRe – nouvelle organisation territoriale de la République – de 2015 vise à renforcer les intercommunalités grâce à un seuil minimal de 15 000 habitants et les compétences qu'elles exercent.

C'est ainsi qu'une nouvelle Communauté d'agglomération se substituera à la Communauté d'agglomération du Mâconnais Val-de-Saône, et à la Communauté de communes du Mâconnais-Beaujolais. La nouvelle entité, baptisée Mâconnais-Beaujolais Agglomération, MBA, regroupera 39 communes et plus de 75 000 habitants.



## LE MULTI-ACCUEIL DES GAUTRIATS RÉNOVÉ

Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de l'offre d'accueil des tout-petits, la CAMVAL vient d'achever les travaux de rénovation du multi-accueil des Gautriats à Mâcon.

La rénovation partielle du multi-accueil des Gautriats engagée cet été consistait à réaménager et repenser la distribution de l'espace afin d'améliorer le confort d'accueil des enfants et de leurs familles. Avant le début des travaux, un minuscule bureau de 3 m<sup>2</sup> se trouvait à l'entrée de la structure. Il a été remplacé par un bureau de 9 m<sup>2</sup> permettant d'accueillir les familles dans une plus grande confidentialité. L'entrée de la structure a été réorganisée et aménagée avec des meubles spécifiques pour l'accueil des enfants. Un contrôle d'accès a été installé afin de sécuriser l'entrée du multi-accueil et l'acoustique a été traitée avec la mise en place d'un isolant. Deux dortoirs ont été créés au nord du bâtiment. Ils ont également fait l'objet d'un traitement acoustique particulier et les salles d'activités ont été regroupées au sud de la structure. Enfin, l'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite a été mise en oeuvre sur la zone d'accès du public. La CAMVAL consacre chaque année 100 000 € à la maintenance et à la réhabilitation des établissements d'accueil.

## AVEC LE GOURMET BAG, AU RESTO AUSSI, PLUS DE GASPI !

Dans le but de réduire le gaspillage alimentaire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire, accompagnée par le Conseil Départemental et l'ADEME, s'est lancée dans la promotion du « Gourmet bag », doggy bag à la française, auprès de tous les restaurateurs du département. Il s'agit d'inciter les clients à emporter avec eux les éventuelles portions non consommées de leurs repas.

Pour accompagner cette démarche, la CAMVAL a fait l'acquisition des boîtes et les met gratuitement à disposition des restaurants de l'agglomération qui souhaitent s'engager dans cette opération. À ce jour, plus d'une dizaine de restaurants répartis dans les 26 communes du territoire ont répondu favorablement à cette initiative.



## INAUGURATION DE LA LIAISON VOIE-VERTE/VOIE BLEUE À CHARNAY-LES-MÂCON

Pour faire suite à l'aménagement de la première tranche de la liaison voie verte-voie bleue, la CAMVAL a aménagé un tronçon de plus d'un kilomètre entre le pont de l'autoroute et le départ de la voie verte, situé à proximité de l'Office de tourisme communautaire. La création d'un plateau surélevé permet désormais une traversée sécurisée de la route départementale n°54 pour les piétons et les cyclistes. Cette nouvelle piste de cheminements doux d'une largeur de 3 mètres est revêtue d'un enrobé propice à la circulation de rollers, vélo, poussettes, etc. Le montant des aménagements, comme prévu, s'est élevé à 167 000 €.

Huit itinéraires sécurisés et paysagés sont désormais proposés, ce qui constitue un réseau cyclable de 46 km qui s'intègre aux schémas cyclables des communes et du Département.



Jean-Patrick Courtois, Président de la CAMVAL et Bachir Bakhti, Secrétaire général de la Préfecture, entourés de Serge Gaulias, Jean-Claude Lapiere et Roger Moreau, Vice-Présidents de la CAMVAL.

## PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS OU NON, C'EST LE MOMENT DE RÉNOVER

**Vous êtes propriétaire d'un appartement ou d'une maison mais ce logement est en mauvais état, difficile à chauffer ou mal adapté à votre handicap. L'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et la CAMVAL vous aident à financer ces travaux et vous accompagnent dans votre projet.**

Si vous êtes propriétaire occupant, une aide financière est possible dès lors que vos travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25 %. L'Anah prend en charge 35 % à 50 % du montant de vos travaux pour les logements de plus de 15 ans (10 000 euros maximum en fonction des ressources). La CAMVAL vient quant à elle renforcer ce dispositif avec des aides supplémentaires. Si vous êtes propriétaire bailleur, vous pouvez aussi en profiter ! En signant une convention avec l'Anah, qui fixe notamment un montant de loyer maximal, vous bénéficiez de l'aide Habiter Mieux et d'une déduction fiscale sur vos revenus fonciers.

Pour tout renseignement, contacter le Service Habitat de la CAMVAL au 03 85 21 38 59 ou par e-mail à l'adresse suivante : [i.chassignol@camval.com](mailto:i.chassignol@camval.com).

INSOLITE....un petit bout d'histoire de notre commune...

Au beau milieu du cimetière de Chevagny les Chevrières se dresse un imposant calvaire, à la croix tronquée.



Bien que très marqué par les affres du temps, on peut encore lire cette inscription :

**JUBILE DE 1881  
BEATI MORTUI QUI  
IN DOMINO MORIUNTUR**

*(Bienheureux sont les morts qui meurent dans le Seigneur)*

**JUBILE DE 1881 :** Il s'agit du Jubilé extraordinaire universel promulgué par le Pape LEON XIII (Bulle d'indiction *(Période de 15 ans)* du 12 mars 1881), pour la période du 19 Mars à la Toussaint de l'année 1881.

Le thème était le suivant : La vocation et la mission de l'Eglise Catholique en butte aux attaques de ses ennemis *(Militants Jesu Christi Ecclesia)* *(Eglise militante de Jésus-Christ)*

Au pied de ce calvaire se trouve une pierre tombale, sur laquelle il a été érigé,



et qui porte, gravée, l'inscription suivante

**CI GIT  
JEAN MARIE DUCROUX  
CURE DE CHEVAGNY LES CHEVRIERES  
DECEDE LE 9 JANVIER 1879**

L'abbé Jean-Marie DUCROUX est né à DYO, le 9 mars 1810, il fut ordonné prêtre en 1833

28 Juillet 1833 – Curé de CHASSY

31 Mai 1835 – Curé de VENDENESSE / sur/ ARROUX

19 Juillet 1835 – Curé de CHISSEY-les MÂCON

12 Juin 1848 – Curé de SAINT ANDRE LE DESERT

29 Octobre 1865 – Curé de CHEVAGNY LES CHEVRIERES

Malade, il se retire à MÂCON le 16 Octobre 1878 où il meurt le 9 Janvier 1879 et sera inhumé au cimetière.



**S**andra et Christophe HUGUENIN vous accueillent depuis le mois de février à **L'IMPALA DES VIGNES** pour un voyage culinaire où l'exotisme s'invite à la table des spécialités régionale.

Impala : mammifère bondissant de la famille de l'antilope, aux allures de gazelle, vivant en Afrique.

Impala des vignes : petite gazelle ayant délaissé la savane et l'herbe abondante pour les domaines viticoles et leurs ceps... avec une certaine imagination !

Sandra et Christophe HUGUENIN, jeune couple sympathique et enthousiaste venu de BEAUNE, a eu le coup de cœur pour CHEVAGNY et la région mâconnaise. Pour les lieux aussi qui se prêtent parfaitement à leur projet : un restaurant d'une vingtaine de couverts, au cœur d'un village non loin d'une grande ville, avec un accès facile et surtout entouré de vignes. Depuis février, Sandra régale donc les papilles des gastronomes mâconnais. Dans le métier depuis l'apprentissage, elle a notamment travaillé à PARIS, en Haute-Savoie (Le Dahu à MORZINE) et en Suisse (L'Eden Palace à MONTREUX) avant d'ouvrir L'IMPALA DES VIGNES, petit clin d'œil à ses origines centrafricaines, avec son mari Christophe, en salle.

## FRUITS, ÉPICES, ET FLEURS

Escalope de foie gras poêlé, compotée de mangue, Carpaccio de saumon au citron vert, mesclun, curry de légumes riz basmati (pour les végétariens) ou encore Bœuf Bourguignon à sa façon... Sandra revisite les plats, une cuisine traditionnelle française avec des produits frais et une petite touche d'exotisme. Fruits, épices, mélanges sucrés-salés, décorations de plats à base de

fleurs... Les produits du terroir régional voyagent en même temps que vos papilles.

« J'aime aussi faire (re)découvrir les légumes oubliés. Je travaille tous les aliments en fait. »

Chaque jour, L'IMPALA propose au déjeuner un menu du jour, en fonction des envies et du marché de la chef. Potage de topinambours, poulet façon provençale, pan-na cotta aux fruits rouges pour des pauses délicates et gourmandes.



## AMBIANCE JAZZY ET BAR À VINS

L'ambiance des lieux est conviviale et chaleureuse, reposante aussi avec quelques notes de musique dans une salle à la déco épurée et jazzy, comme la musique qu'on peut y écouter. Le bar à vins s'inscrit lui aussi dans cet esprit. L'IMPALA propose un petit salon pour déguster un verre en attendant de passer à table. La carte des vins est essentiellement régionale, des producteurs indépendants : Beaujolais, Bourgogne, Franche-Comté, Côtes de Nuits et Côtes de Beaune. La dégustation peut s'accompagner de plateaux de fromage et de charcuterie. Pour un moment savoureux et convivial en toute simplicité.

## INFOS PRATIQUES

L'Impala des vignes, 123 Place de l'Église  
71960 CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES

Tel : 03.85.40.63.26.

Mail : [contact@limpaladesvignes.com](mailto:contact@limpaladesvignes.com).

Internet : [www.limpaladesvignes.com](http://www.limpaladesvignes.com)

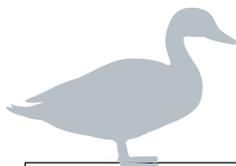
Ouvert tous les jours (sauf le lundi toute la journée et le dimanche soir) de 12h à 14h et de 19h à 21h30.

Le bar à vins est ouvert aux mêmes horaires que le restaurant.





## RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique  
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

### Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

### Dans tous les cas :

- ▶ exercer une **surveillance quotidienne** de vos animaux.

### **Pour connaître la zone dont vous dépendez :**

<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>

Rubrique : *Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe*



**Si une mortalité anormale est constatée :** conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

### Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- **protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;**
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut **protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination** sans contact possible avec des cadavres. **Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés** en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut **réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé** pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.







**BONNE ANNÉE 2017**